

2021-2026
Procès-verbal n° 40 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 19 janvier 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 73/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (7): Mme et MM. David Aebischer, Béa Cheda, Oliver Collaud, Charles de Reyff, Grégory Grin, David Ruffieux et Léo Sapia

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme et MM. les membres du Conseil communal, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 39^{ème} séance ordinaire. Je salue également les membres de l'administration communale, ainsi que la représentante et le représentant de la presse.

Je constate que la convocation du 8 janvier 2026 contenant l'ordre du jour a été envoyée dans les délais conformément au RCG. Est-ce qu'il y a des remarques à exprimer quant à cet ordre du jour?

Rugo Claudio (PA). A l'ordre du jour, le titre du postulat n° 212 a été transformé, on en a l'habitude. J'avais demandé au secrétaire qu'il m'avertisse s'il modifiait un titre. Avec Mme Nathalie Defferrard, ça se passait très bien, elle m'avait expliqué comment faire. Là, apparemment, ce n'est plus le cas. C'est la première fois que l'on change carrément le texte du développement du postulat. Je vous ai envoyé les deux versions. On enlève un argument. C'est grave pour la démocratie et c'est le propre du postulat qui est d'avoir une liaison directe avec ce que l'on dit. Quand on dit que l'on doit vérifier dans le procès-verbal, ça fait beaucoup de travail. C'est à 3 heures du matin (hier matin) que j'ai voulu écrire le développement du postulat – pour faire les choses justes – et c'est à ce moment-là que j'ai remarqué que le texte que j'avais donné n'était pas le texte qui est écrit dans le postulat.

La présidente. Je vous remercie pour votre remarque, j'ai bien compris le problème. Lorsque j'ai reçu votre e-mail, j'ai bien demandé si c'était bien la version que vous aviez déposée par écrit. Ce que je vous propose de faire, c'est que l'on vérifie pendant la séance le document que vous avez signé et rendu lors de la dernière séance et on pourra comparer les deux versions. S'il devait effectivement y avoir des différences de version, elles seront corrigées.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques quant à l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications de la présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 39 a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2025;
3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 (2021-2026) de Mme et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR) et Gérald Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une plateforme numérique de cohésion sociale;
4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 (2021-2026) de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 153 (2021-2026) de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site web de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 (2021-2026) de Mmes Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Sonja Gerber (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied des "Journées de Fribourg";
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 (2021-2026) de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements estudiantins;
8. Décision quant à la transmission:
des propositions
 - n° 28 de Mmes et M. François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulée: "Demande visant à changer le règlement de police afin d'interdire les souffleuses de feuilles à essence";
 - n° 29 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulée: "Demande d'un règlement de portée générale permettant le prélèvement d'une contribution pour les frais découlant de l'élaboration et de la réalisation d'un plan d'aménagement de détail (PAD)";des postulats
 - n° 212 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "Retransmission en direct des séances du Conseil général sur les réseaux sociaux (ainsi que l'ajout d'un lien sur le site internet de la Ville de Fribourg) et/ou sur La Télé";

- n° 213 de Mmes et M. Fabienne Monterey (Vert·e·s), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Pour une stratégie communale de désimperméabilisation";
- n° 214 de Mmes et M. Chloé Zainal (Vert·e·s), Robin Jolissaint (PS), Margot Chauderna (Vert·e·s), Sophie Delaloye (PS) et Giulia Tognola (Vert·e·s) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles";
- n° 215 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), Léo Sapia (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en œuvre un plan d'accompagnement au changement et de communication pour garantir le succès du plan climat communal";
- n° 216 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Oliver Collaud (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'introduire un système zone à trafic limité dans certains périmètres à Fribourg";
- n° 217 de MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Désimperméabiliser, là où c'est possible, les chemins, les routes peu fréquentées et les places de stationnement";
- n° 218 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Grégory Grin (PLR), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL), Maurice Page (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Mesures d'accompagnement au niveau communal pour atténuer le déficit démocratique lié à l'ARS";
- n° 219 de MM. Florian Müller (PS), Laurent Woeffray (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier des mesures pour la promotion de la désimperméabilisation et de la biodiversité sur les parcelles des particuliers";
- n° 220 de MM. Pascal Wicht (UDC), David Papaux (UDC), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (Le Centre/PVL) intitulé: "Initier des démarches pour une collaboration intercommunale en matière de promotion sportive";
- n° 221 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) intitulé: "Création d'un véritable parc urbain en ville de Fribourg, lieu de détente et de rencontre";
- n° 222 de Mmes et M. Immaculée Mosoba (PS), Sophie Delaloye (PS), Véronique Bakajika (PS) et Nicolas Violi (PS) intitulé: "Nova, une lumière pour toute la ville";
- n° 223 de Mmes et M. François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé: "Postulat pour étude visant à revoir l'usage des souffleuses de feuilles";
- n° 224 de Mmes et M. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé: "Etude sur les améliorations possibles du théâtre Equilibre";
- n° 225 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "Ticket de transport TPF zone 10 prolongé pour les seniors";
- n° 226 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Etudier l'adoption d'une vraie politique financière";

9. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;

- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 392 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative à la possibilité d'installer des panneaux de signalisation touristique de chaque côté du nouveau passage sous-voie;
 - n° 397 de Mme Monica Mendez (Vert-e-s) relative à l'élaboration d'un système équitable garantissant une inscription des enfants dans les crèches tout au long de l'année;
 - n° 407 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative aux biais à éviter dans l'élaboration et l'analyse des statistiques futures sur la mise en vigueur de la première heure de parking gratuite;
 - n° 410 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à l'article 27 du règlement général de police obligeant les distributeurs automatiques à proposer des produits locaux et sains;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions;
 - G. Allocution de fin de présidence.
-

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je vous informe qu'il s'agit de la dernière séance que je préside en raison de mon congé de maternité. Le vice-président, M. Jean-Noël Gex, dirigera les prochaines séances de notre Conseil et je l'en remercie déjà.
- B. A la suite de la démission de Mme Leyla Seewer avec effet au 31 décembre 2025, M. Léo Tinguely a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 15 janvier 2026. M. Tinguely, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever, afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissement).
- C. J'imagine que cela a déjà été fait par vos chef-fe-s de groupe, mais je le répète encore ce soir, les quelques décisions que le Bureau du Conseil général avait prises à la suite d'une dernière séance en matière de structure des débats. Il a été décidé qu'un membre du Conseil général peut lire un texte écrit par un autre membre concernant les messages ou les instruments parlementaires déposés par des co-auteurs, co-autrices. Par contre, il n'est pas possible de poser une question au nom d'un membre absent.

S'agissant de la reprise de parole, le Bureau a décidé qu'un membre ne peut pas prendre la parole plusieurs fois sur un même message. Par contre, l'auteur ou l'autrice d'un instrument parlementaire peut reprendre la parole brièvement à la fin des débats concernant son instrument parlementaire.
- D. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

- E. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole sont les suivants pour ce soir.
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions.
 - 2 minutes pour toute autre intervention.
- F. Concernant le déroulement des débats, nous ferons une pause en milieu de séance. A la fin de la séance, nous serons accueillis au Café du Marché pour l'apéritif de début d'année et de fin de présidence.

2. Approbation des procès-verbaux n° 39 a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2025

La présidente. Y a-t-il des remarques/rectifications à apporter à ces procès-verbaux? Tel n'est pas le cas.

Les procès-verbaux sont ainsi adoptés avec mes remerciements à son rédacteur M. Mathieu Maridor et ses collaboratrices Mmes Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi.

3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 (2021-2026) de Mme et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR) et Gérald Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre une plateforme numérique de cohésion sociale

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Une analyse comparative ainsi qu'une évaluation de diverses plateformes ont été menées. Des constats ont été faits sur les "Fonctionnalités, publics cibles, impacts sociaux potentiels, coûts et ressources, sécurité des données, etc."

Après cette analyse, le Conseil communal reconnaît l'intérêt et le potentiel d'un dispositif numérique favorisant les échanges et la cohésion au sein des quartiers. Il demeure disposé, à moyen terme, à examiner plus en détail cette possibilité. Toutefois, il considère qu'une telle initiative serait, à ce stade, prématurée pour les raisons suivantes:

- La politique des quartiers est actuellement en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec les associations locales. Il convient de mener ce processus à son terme avant de définir les outils les plus appropriés pour en accompagner la mise en oeuvre.
- Le sujet d'une plateforme numérique n'est pas apparu comme une priorité dans les démarches participatives.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de renforcer la cohésion sociale et la participation citoyenne à l'échelle des quartiers. Il poursuit le développement de la politique des quartiers de

manière progressive et concertée, en veillant à ce que les outils et dispositifs mis en place répondent effectivement aux besoins du terrain.

Je vous fais très rapidement un résumé de l'état des travaux sur la politique des quartiers pour que vous puissiez mettre la réponse au postulat dans le bon contexte.

L'objectif général de la politique des quartiers a été défini ainsi: "Développer la qualité de vie, le vivre ensemble, l'intégration dans les quartiers tout en tenant compte de la diversité des quartiers et de leur évolution passée et future".

Pour cela, le Conseil communal a créé un Copil, un groupe de travail interne et un groupe d'échange avec des représentant·e·s des quartiers. Après une phase participative avec deux conférences de quartiers qui ont été ouvertes à tou·te·s, le Conseil communal travaille sur plusieurs thématiques:

- l'échange d'informations entre la Commune / le Conseil communal et les quartiers;
- la question du rôle des associations des quartiers et des autres acteurs présents dans les quartiers qui participent à la cohésion sociale. Je rappelle aussi le postulat qui a été déposé par rapport à un soutien financier;
- la coordination interne en ville autour des questions qui concernent les quartiers;
- les synergies avec les centres d'animation socioculturelle;
- le soutien à la cohésion sociale et au projets dans les quartiers.

Cette politique se fait dans un esprit participatif. Le Conseil communal communiquera en temps voulu sur les prochaines étapes.

Grady Véronique (PLR). Par souci de transparence, je tiens à préciser que la réponse que je vais vous lire a été rédigée par Grégory Grin, qui ne peut malheureusement pas être des nôtres ce soir.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que les équipes de la Ville pour l'analyse sérieuse et documentée qui a été menée. Le rapport reconnaît clairement l'intérêt, à terme, d'un outil numérique pour renforcer la cohésion et l'entraide dans nos quartiers. Nous comprenons toutefois que, dans la situation financière actuelle, une mise en œuvre rapide n'est pas réaliste. Mais nous souhaitons relever un point: la réponse semble partir du principe que tous les coûts seraient assumés par la Ville. Or, les associations de quartier pourraient contribuer à une solution mutualisée, qui leur coûterait moins cher qu'une démarche isolée.

Nous prenons donc acte de la réponse, tout en espérant que, le moment venu, cette piste puisse être réévaluée.

Le postulat n° 142 est ainsi liquidé.

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 (2021-2026) de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la Cathédrale

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier les opportunités visant à dynamiser l'espace piétonnier autour de la Cathédrale. Il s'agit de valoriser cette partie historique de la ville et son nouvel écrin.

En s'appuyant sur sa stratégie de marketing urbain, le Conseil communal a déjà identifié diverses opportunités pour dynamiser l'espace piétonnier autour de la Cathédrale avec des initiatives propres à la Ville, des collaborations avec des partenaires institutionnels, ainsi que des initiatives issues de la société civile et du tissu local.

Dans une volonté d'initier une dynamique positive, la Ville a organisé l'inauguration du Bourg le 5 juillet 2025. Cet événement a constitué une première opportunité concrète de valorisation de l'espace requalifié.

D'autres actions portées par la Ville s'inscrivent dans cette logique de réappropriation. Des efforts ont notamment été entrepris pour renforcer l'attractivité visuelle et sensorielle de l'espace, à travers l'installation lumineuse réalisée sur la place Sainte-Catherine dans le cadre de NOVA ainsi que les illuminations d'hiver, qui accordent une attention particulière au Bourg depuis 2024. De plus, l'extension du marché lors des futures Saint-Nicolas dans le Bourg permettra de renforcer la présence festive dans le quartier lors d'un événement central pour la Ville. Citons encore l'organisation des Swiss Cheese Awards en octobre 2026, dont le marché du fromage et du terroir prendra place dans le Bourg, plus précisément sur la place des Ormeaux, la place de la Grenette et le long de la Cathédrale.

Enfin, une réflexion est actuellement en cours concernant l'extension du marché hebdomadaire du samedi matin dans cette zone, en collaboration avec les acteurs concernés, avec une perspective d'aboutissement en 2026.

Les collaborations

En complément de ses propres actions, le Conseil communal a mis en place plusieurs collaborations fructueuses avec des partenaires institutionnels et culturels.

L'installation d'une antenne de l'Office du tourisme dans le Bourg, dès le 3 juillet 2025, marque un signal fort en faveur de la centralité du quartier dans l'accueil et la valorisation du patrimoine fribourgeois. Par ailleurs, les "Aperitivo du Bourg", organisés durant l'été par l'Office du tourisme en partenariat avec la Ville dans le cadre de "Fribourg, ville créative de gastronomie", ont permis de renforcer l'attractivité du quartier en mêlant restaurateurs, animations et convivialité. Enfin, l'exposition "Mémoire du Bourg", accueillie dans l'Ancienne Poste, soutenue par la Ville et portée par le Canton, constitue une initiative exemplaire. En ce qui concerne l'Ancienne Poste du Bourg, le Conseil communal réitère son souhait de voir s'y développer des activités. Dans la mesure où la Ville n'est toutefois pas propriétaire des lieux, son utilisation dépend de la volonté du Conseil d'Etat.

Les initiatives privées

La requalification du Bourg a également suscité un intérêt de la part des acteurs privés, qui se sont rapidement approprié l'espace pour y organiser diverses activités. Dans ce cadre, le nouveau règlement de police entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, avec ses nombreuses facilitations comme l'exemption de taxes et la mise à disposition de la vaisselle réutilisable, est un levier d'activation que les acteurs et actrices locaux commencent à utiliser.

Ainsi, le marché aux puces de la Place du Petit-Saint-Jean a été temporairement déplacé le long de la Cathédrale, démontrant la souplesse et la polyvalence du nouvel aménagement. D'autres événements culturels et conviviaux ont vu le jour, tels que le mini festival du film italien, organisé à la fin du mois d'août 2025 et qui devrait être reconduit en 2026 en partenariat avec les Aperitivo du Bourg, ce qui devrait particulièrement plaire aux italophones dans notre Conseil général.

En résumé, de nombreuses actions concrètes ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours de développement ou à l'étude. Le Conseil communal considère que l'émulation souhaitée par les postulants est d'ores et déjà en marche et continuera à se renforcer.

La Ville a démontré son engagement à jouer un rôle de facilitatrice et de moteur, tout en laissant la place à des initiatives émanant des acteurs locaux et privés, afin de garantir une appropriation collective, organique et durable du Bourg.

La réflexion autour de l'extension du marché du samedi se poursuit en concertation avec les partenaires concernés. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de dynamisation de l'espace, avec une échéance visée en 2026.

En ce sens, les demandes formulées dans le postulat trouvent leur réponse dans les démarches entreprises.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous ne sommes que partiellement satisfaits du rapport final du Conseil communal qui ne répond pas à notre demande d'étudier l'extension du marché du samedi matin dans l'espace requalifié allant de la rue des Epouses à la rue du Pont-Suspendu, la rue des Bouchers et la place Sainte-Catherine, qui, soit dit en passant, n'est toujours pas terminée.

Une année et demie après la transmission du postulat, le Conseil communal nous dit qu'il mène une réflexion quant au déplacement du marché hebdomadaire du samedi matin dans la zone requalifiée avec une perspective d'aboutissement en 2026. Cette affirmation reste vague et elle est clairement insatisfaisante. Nous nous attendions à tout le moins à un projet de réponse concernant l'implantation du marché du samedi matin dans un espace élargi et dans le but de l'animer, avec les commerçants et les restaurateurs du coin, par une manifestation hebdomadaire très prisée par la population. C'est le marché qui amène d'autres activités comme la musique, la culture, la gastronomie et non l'inverse.

Pour nous, le postulat n'est qu'à moitié liquidé et nous attendons du Conseil communal une réponse positive quant à la possibilité d'étendre le marché du samedi matin autour de la Cathédrale en 2026.

Le postulat n° 151 est ainsi liquidé.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 153 (2021-2026) de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site web de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site internet de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative.

Le site internet de la Ville de Fribourg est tenu à jour quotidiennement, tant techniquement qu'au niveau de son contenu. Il comporte un moteur de recherche classique sur chaque page, qui n'est en effet pas pleinement satisfaisant côté résultats.

La Ville est pleinement consciente du changement de paradigme lié aux progrès de l'intelligence artificielle. La mise en œuvre d'un agent conversationnel sur le site de la Ville est actuellement étudiée au travers d'un groupe de travail mené par la Chancellerie d'État, dont la Ville fait partie en tant que commune pilote. Les premiers tests seront effectués début 2026, d'abord sur le site de l'État, puis sur celui de la Ville.

Le fait d'intégrer un agent conversationnel pose toutefois en amont un certain nombre de questions juridiques, notamment au niveau de la protection des données. Il est évident que l'éventuel outil mis en place ne pourra disposer que d'informations totalement publiques et déjà disponibles en ligne sur le site internet de la Ville. Toute autre information dont dispose l'administration communale doit rester totalement confidentielle.

En cas de tests concluants, un tel outil pourra être mis en place pour le site internet de la Ville, tout en se montrant prudent sur le point de la confidentialité des données mises à disposition.

Grady Véronique (PLR). Nous remercions le Conseil communal et les services concernés pour le travail fourni. Nous saluons la collaboration engagée avec le Canton pour étudier une solution commune. Nous nous réjouissons de prendre connaissance des résultats de cette démarche.

Le postulat n° 153 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 (2021-2026) de Mmes Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Sonja Gerber (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied des "Journées de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Le postulat demande l'organisation annuelle des "Journées de Fribourg" avec une stratégie de promotion visant à attirer les touristes, visiteur·euse·s et habitant·e·s de la ville, soit deux journées au cours desquelles il serait fait la promotion de l'identité de la Ville.

Le Conseil communal salue la volonté exprimée dans le postulat de promouvoir la ville de Fribourg et de renforcer son attractivité. Néanmoins, il convient d'examiner cette initiative à la lumière des stratégies, projets et outils déjà en place, qui répondent, de manière intégrée et coordonnée, aux objectifs que ce postulat souhaite atteindre.

En effet, afin de répondre à l'axe 6 du programme de législature (2021-2026), je cite: "*la Ville de Fribourg se profile et rayonne*", le Conseil communal a validé fin 2024 la stratégie de marketing urbain de la Ville avec la vision d'"être reconnue comme ville créative de gastronomie aux niveaux cantonal, national et international, d'ici 2035". Cette vision est déclinée en quatre axes stratégiques qui répondent à l'ensemble des objectifs du postulat.

Ainsi, la stratégie de marketing urbain permet non seulement de développer et de coordonner l'animation du territoire tout au long de l'année, mais aussi de renforcer les liens entre acteur·rice·s de la culture, du sport, de l'économie, du social, de la formation et du tourisme, garantissant une implication engagée et cohérente ainsi qu'une mutualisation des ressources publiques et privées.

Cette dynamique se traduit par des actions concrètes et des projets d'envergure récurrents qui assurent une animation soutenue et complémentaire aux événements déjà existants.

De plus, les événements internationaux prévus pour 2026, tels que le championnat du monde de Hockey et les Swiss Cheese Awards, offrent une visibilité exceptionnelle et un rayonnement à plusieurs échelles.

De nombreuses initiatives provenant des milieux associatifs et soutenues par la Ville permettent également de renforcer l'image de la Ville et de présenter son dynamisme dans divers domaines.

Enfin, le rôle de Fribourg Tourisme dans cette dynamique est central. Celui-ci coordonne la promotion et la valorisation de la ville via des canaux médiatiques locaux, nationaux et internationaux, assurant une communication ciblée et efficace. L'ouverture d'une antenne de Fribourg Tourisme dans le quartier du Bourg en juillet 2025 renforce ces actions.

Au regard de ces éléments, il ressort que la Ville de Fribourg dispose déjà d'une démarche globale, structurée et opérationnelle qui répond pleinement aux attentes du postulat. La mise en place d'un événement supplémentaire comme les "Journées de Fribourg" ne se justifie pas car cela risquerait de diluer les efforts et de disperser les ressources déjà investies dans les différents projets cohérents et complémentaires, qui démontrent d'ores et déjà leur efficacité en matière d'attractivité, de qualité de vie, d'animation et de rayonnement à toutes les échelles.

Dans le cadre de sa stratégie de marketing urbain et de son plan d'action, la Ville a déjà engagé une politique volontariste et structurée, intégrant pleinement ces objectifs dans une démarche partenariale reconnue jusqu'au niveau international. Plutôt que d'instaurer un nouvel événement ponctuel tel que les "Journées de Fribourg", il tient à cœur au Conseil communal de poursuivre et de renforcer les actions et projets en cours, qui favorisent de manière continue un développement urbain harmonieux, durable et attractif, tout en consolidant les liens entre les acteurs publics et privés. Cette approche cohérente et stratégique garantit ainsi à la Ville de Fribourg un rayonnement accru et un niveau de qualité de vie élevé, au bénéfice de ses habitant·e·s, visiteur·euse·s et de ses partenaires.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Nous prenons acte avec regret de la réponse du Conseil communal, qui ne répond pas à l'ambition portée par ce postulat et par ses postulantes. Cette réponse se limite à lister des événements existants, sans proposer un rendez-vous unique, lisible et récurrent autour de l'identité de notre ville.

Notre intention était de créer un véritable rituel annuel, les "Journées de Fribourg", un moment fédérateur, valorisant nos espaces, nos artistes, notre patrimoine, nos commerçants et notre population. Ces journées devaient incarner la diversité et le dynamisme de Fribourg à travers un projet clair et rassembleur.

Or, la réponse se concentre essentiellement sur la gastronomie, un atout réel indéniable, mais qui aurait mérité d'être intégré dans une approche plus globale, sans dispersion et inclusive. De plus, la gouvernance multipartenaire du marketing urbain ne prévoit pas la co-crédation d'un tel rendez-vous avec la population, ce qui est regrettable.

Nous restons convaincus qu'un événement fort, durable et symbolique, véritable marque des "Journées de Fribourg", serait à la hauteur de ce que mérite notre ville.

Le postulat n° 160 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 (2021-2026) de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements estudiantins

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Aujourd'hui, la Ville de Fribourg ne dispose pas d'une base de données centralisée sur le thème "logement étudiants", qui fournirait des informations sur le domicile des étudiants inscrits aux Hautes Ecoles, sur le loyer payé et l'effort fourni pour se loger ou encore le type de logement occupé.

Une recherche auprès de plusieurs institutions a permis toutefois de récupérer des données pertinentes sur cette thématique. Pour obtenir des renseignements, la Ville a approché les Hautes écoles spécialisées et l'Université de Fribourg, la fondation Apartis, et le Service cantonal de la statistique et de la donnée (SSD). Elle a également consulté les données de

l'Observatoire du logement et immobilier Fribourg (Immolab) et celles du diagnostic de la Politique de l'habitat et du logement (PHLO) de la ville.

Le Conseil communal a validé la vision pour la PHLO qui souhaite valoriser une ville intergénérationnelle, favoriser une ville mixte socioéconomique, et développer une ville durable. Avec un vaste diagnostic sur la dynamique habitants-habitat, qui a mené à des constats, la Ville a identifié des publics cibles et les leviers d'actions, et a fixé des objectifs et des mesures pour concrétiser sa vision.

Aujourd'hui, et au regard des constats, la population étudiante n'est pas encore considérée comme un public prioritaire dans le cadre de la PHLO. Néanmoins, elle reste un groupe important à suivre et à considérer dans la thématique du logement, bien que sa prise en compte ne soit pas immédiate.

En ce qui concerne spécifiquement le logement étudiant, une collaboration plus approfondie avec les Hautes écoles sera envisagée dans la PHLO quand le public des étudiant-e-s aura été reconnu "prioritaire". Cette collaboration prendra en compte les plans d'expansion et les objectifs de croissance des Hautes écoles, qui auront un impact direct sur la population étudiante et la demande en logements adaptés. La mise en place de cette coordination avec les acteurs du secteur et l'Etat permettra de mieux comprendre les besoins de la population étudiante, de développer des indicateurs pertinents et de suivre l'évolution de la situation, afin de pouvoir anticiper les seuils critiques d'action.

À ce jour, la Ville dispose d'un parc bien adapté à la population étudiante et, sans ignorer l'importance de cette dernière, le Conseil communal compte se concentrer sur les publics cibles prioritaires de la PHLO en termes d'actions immédiates.

La PHLO continuera à diagnostiquer la dynamique habitants-habitat, à anticiper les besoins des différents publics, dont la population étudiante, et à identifier les publics prioritaires. Le Conseil communal saura alors agir au bon moment pour maintenir une population mixte et intergénérationnelle dans les quartiers de la ville.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse très complète où il souligne l'importance de soigner le caractère universitaire de notre ville et la mise en place d'indicateurs avec le concours de l'Observatoire du logement et de l'Immolab.

Actuellement, cette population étudiante n'est pas la priorité de la commune dans sa politique de l'habitat et du logement, mais j'ose espérer que la Ville saura orienter sa stratégie si le besoin de logements estudiantins se faisait sentir à l'avenir.

Le postulat n° 162 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission:

La présidente. Le Bureau a qualifié comme tels les objets parlementaires à l'ordre du jour et les a tous jugés recevables. Je précise que la proposition n° 28 a été retirée au profit du postulat n° 223.

Je donne la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires à l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Dans la mesure où la proposition n° 28 a été retirée, le Conseil communal considère tous les instruments parlementaires comme recevables.

La présidente. Est-ce qu'il y a des demandes de parole quant à la recevabilité de l'un ou l'autre des instruments? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer à la question des transmissions.

des propositions

- n° 28 de Mmes et M. François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulée: "Demande visant à changer le règlement de police afin d'interdire les souffleuses de feuilles à essence"

La présidente. Comme annoncé précédemment, cette proposition a été retirée.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

- n° 29 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulée: "Demande d'un règlement de portée générale permettant le prélèvement d'une contribution pour les frais découlant de l'élaboration et de la réalisation d'un plan d'aménagement de détail (PAD)"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

Müller Florian (PS). Notre proposition a certes un caractère, disons, technique. Permettez-nous donc de vous la présenter brièvement dans un langage accessible aux non-juristes. Le plan d'aménagement local adopté en juin 2024 par le Conseil communal prévoit 39 périmètres soumis à des plans d'aménagement de détail obligatoires, dits PAD, notamment le PAD Torry-Est. L'élaboration de ces PAD est essentielle pour garantir un développement urbain de qualité. Mais elle a un coût.

Le droit cantonal est clair à ce sujet. Selon la législation en vigueur, les propriétaires sont tenus de participer aux frais de planification et d'approbation des PAD, ainsi qu'aux frais d'équipement comme les routes ou les conduites d'eau. La révision partielle de la LATeC prévoit par ailleurs une répartition plus équitable des charges entre la collectivité et les privés, ainsi qu'une sécurité juridique accrue. Les propriétaires bénéficiaires devront à l'avenir prendre en charge les coûts de mise en œuvre des éléments qui ne relèvent pas de la notion d'équipement. Cependant, pour que ces contributions puissent être prélevées, il faut un règlement communal adopté par le Conseil général. Or, c'est là que se pose le problème: la Ville de Fribourg ne dispose actuellement pas d'un tel règlement.

Das bedeutet, dass der finanzielle Druck auf die Stadt abgewälzt wird. Das ist weder gerecht noch finanziell tragbar. Angesichts der angespannten Finanzlage besteht die Gefahr, dass wichtige Detailbebauungspläne verzögert oder blockiert werden, weil das Geld fehlt. Deshalb verlangen wir vom Gemeinderat, dem Generalrat ein entsprechendes Reglement vorzulegen, damit Eigentümer·innen, die davon profitieren, sich angemessen an den Kosten beteiligen. Das Postulat verstehen wir dabei auch als Beitrag zu einer verantwortungsvollen Finanzpolitik der Stadt.

Vielen Dank für die Unterstützung des Vorschlags.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). Les parcelles de Fribourg ont été développées, léguées, divisées, échangées, confisquées depuis 869 ans. Si elles ressemblent à un chaos total comparé à une commune conçue à zéro, cela est normal. Toutefois, avoir moins de complexité est une bonne chose.

Ein Quartierplan wird erstellt um eine ganze Reihe von Problemen zu lösen, um eine Unité de doctrine hinzubekommen. Jede Stadt, die Stadtplanung betreibt, sollte sich glücklich schätzen, wenn Private Geld in die Hand nehmen, um Vorschläge zu machen, die mit Erbgemeinschaften und komplizierten Ansprechgruppen vor verhandelt sind.

Est-il vraiment judicieux d'exiger une participation supplémentaire à cet endroit-même ou faut-il dire merci pour avoir financé en faveur de la clarté qui profite à tou-te-s? Le groupe Le Centre/PVL se positionne contre la proposition n° 29 ou s'abstient, car nous trouvons que c'est dans l'intérêt de la Ville d'avoir davantage de PAD.

D'ailleurs, on s'étonne: Dieser Rat will, dass mehr günstiger Wohnraum für Familien entsteht, dass mehr Land in die Hände von Kooperativen wandert und dass gut geplante Quartiere mit Mischzonen entstehen. Wir fordern Heimatschutz und architektonische Qualität. Liebe Leute, für solche Projekte flattern zuallererst hohe Rechnungen für den Quartierplan und Notariatskosten ins Haus.

Les sociétés d'investissement immobilier répercutent de tels frais (et un pourcentage de plus pour eux-mêmes) sur les loyers. Est-ce vraiment ce que l'on veut?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Nous nous étonnons du timing de cette proposition à moins de deux mois des élections et au vu de la décision prise par la préfecture de la Sarine rejetant les recours contre la fermeture de l'avenue de la Gare. Si la base légale pour un tel règlement figure dans la LATeC, la proposition soulève les questionnements suivants:

- 1) La Commune n'est pas liée par les propositions des propriétaires. Ces derniers risquent de devoir payer pour les frais d'élaboration et d'approbation du PAD sans être sûrs que celui-ci sera approuvé.
- 2) Selon le règlement-type de la DIME, article 6, le Conseil communal peut décider que la Commune participe aux frais à raison d'une part de x%. C'est une bonne chose. Le règlement communal devra contenir des règles sur cette question.
- 3) Est-ce qu'un règlement général pourra s'appliquer à des PAD complexes et de longue haleine, comme le PAD Gare-Sud qui a été plusieurs fois modifié? S'il y avait eu un règlement communal, les propriétaires auraient passé plusieurs fois à la caisse, sans que le PAD soit approuvé. Il en va de la sécurité du droit et de la crédibilité des pouvoirs publics de faire approuver des PAD nécessaires au développement de la ville.
- 4) Il reste comme consolation, qu'il n'y a pas d'effet rétroactif prévu dans le règlement-type, donc il ne s'appliquera qu'après l'approbation par la DIME.

Les considérations ci-dessus amènent le groupe libéral-radical à s'abstenir sur la transmission de la proposition au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 16 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 29 de MM. Florian Müller et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 16 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 11 Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

des postulats

- n° 212 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "Retransmission en direct des séances du Conseil général sur les réseaux sociaux (ainsi que l'ajout d'un lien sur le site internet de la Ville de Fribourg) et/ou sur La Télé"

La présidente. Monsieur C. Rugo, j'ai devant moi la feuille que vous avez rendue et que vous avez signée, dont le texte est exactement le même que celui qui a été transmis aux membres du Conseil général. Je vous donne la parole pour la défense de votre postulat.

Rugo Claudio (PA). Je vais aller de la sorte et je vais vous lire le complément. Peut-être qu'il a été retransformé, je m'en excuse. On est beaucoup occupé avec les élections en tant que graphiste et en tant que président de parti. C'est pour ça que peut-être les mélanges se font et il y a aussi le travail quotidien qui doit se faire.

Donc, autre bienfait, la jeunesse pourrait trouver par ce nouveau moyen une corrélation avec ses propres aspirations. Elle obligerait une participation plus active des représentants politiques, qui trop souvent vaquent à leurs occupations professionnelles, tout comme les conseillers communaux, la tête penchée sur leur écran d'ordinateur.

A ce propos, quand M. J.-P. Wolhauser parlait, j'ai observé qu'il y avait quatre conseillers communaux sur 5 qui regardaient leur laptop. Je pense qu'ils étaient occupés, et aussi 16 membres du PS ont des laptops devant eux. Je ne pense pas qu'ils suivent l'ordre du jour, ils ont d'autres sujets qu'ils regardent. C'est vrai, on peut faire plusieurs choses. On dit que Fribourg est toujours à la pointe, mais c'est pour ça que la Ville de Lausanne a mis une caméra déjà en 2008. Vevey, la même chose. Je vous ai envoyé les liens aujourd'hui. C'est un peu tard, je le reconnais.

Alors, j'arrive au postulat. A travers ce postulat, le Parti des Artistes demande au Bureau d'organiser l'enregistrement vidéo des séances du Conseil général dans le but de diffuser ces dernières via les réseaux sociaux ainsi que d'envisager une collaboration avec La Télé, média local pour des retransmissions ultérieures ou en direct. De nombreuses villes procèdent ainsi, telles que Renens, Vevey, Lausanne ou Genève.

On est les derniers à ne pas retransmettre nos réunions.

La présidente. M. C. Rugo, vous arrivez au bout de votre temps de parole.

Rugo Claudio (PA). Je termine en corrigeant le titre car il prête à confusion. Le titre envoyé, c'était "enregistrement des séances du Conseil général dans le but de diffusion sur le net et/ou sur La Télé".

La présidente. M. le syndic, je m'excuse, j'aurais dû vous donner la parole en premier, j'ai oublié de le faire, je vous la donne donc maintenant.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal s'en remet au Conseil général pour ce postulat puisqu'il relève de sa compétence.

Nobs Elisa (CG). Le groupe CG souhaite attirer l'attention sur le fait que le règlement du Conseil général prévoit les dispositions relatives à la publication des débats à l'article 49 RCG.

À l'alinéa 3, il est précisé que les médias sont autorisés à effectuer des prises de son ou d'images et à les retransmettre, soit en direct, soit en différé, pour l'ensemble des délibérations du Conseil général.

De plus, à l'alinéa 5, il est indiqué que le Bureau peut décider de la diffusion des séances du Conseil général sur internet.

Nous nous permettons donc de renvoyer la question à la présidente, ainsi qu'au Bureau, tout en rappelant que, si l'on devait engager une entreprise privée pour la diffusion, cela entraînerait des coûts supplémentaires pour le budget déjà complexe en cette période.

En conséquence, le groupe CG refusera la transmission de ce postulat.

Delaloye Sophie (PS). Le groupe socialiste a étudié avec attention le postulat n° 212 et remercie son auteur. L'intention de renforcer l'accès de la population à la vie démocratique et de faciliter la compréhension des travaux du Conseil général est évidemment louable.

Mais au-delà de l'intention, il nous faut aussi examiner les implications concrètes d'une diffusion en direct de nos séances.

D'abord, constatons un fait: même si nous pouvons le regretter, les travaux de notre noble assemblée ne déplacent pas encore les foules. Les bancs de l'assistance en sont la preuve. Disons-le clairement: on ne fait pas de concurrence à Gottéron.

Selon nous, la meilleure manière d'intéresser davantage les citoyen-ne-s commence par les encourager à venir assister aux débats sur place, avec le son, l'image, mais aussi l'ambiance: les réactions, les bruits de fond, les échanges spontanés avant et après la séance ou pendant la pause. Cette expérience-là, aucun streaming ne la remplacera.

Bien entendu, tout le monde ne peut pas être présent physiquement. Pour ces personnes-là, il existe un outil précieux: le procès-verbal qui est tenu avec rigueur et célérité par le secrétariat du Conseil général, que nous remercions ici.

Et si, un jour, des admirateur·rice·s se pressent réellement au portillon pour écouter, rien n'empêchera à ce moment-là, d'envisager une diffusion élargie. Pour l'heure, il ne nous semble pas opportun d'engager des moyens publics pour répondre à un besoin qui n'existe pas.

Une diffusion en direct de qualité suppose en effet:

- un équipement professionnel stable;
- des technicien·ne·s formé·e·s;
- une modération en cas de diffusion sur les réseaux sociaux;
- un archivage conforme aux normes.

Et surtout - c'est un point essentiel - l'expérience montre que le direct peut changer les comportements. Le risque est réel de voir:

- une spectacularisation des débats;
- des prises de parole destinées aux réseaux plutôt qu'à la délibération.

Nous tenons à préserver la sérénité de nos travaux, sans incitation à "jouer pour la caméra".

Pour toutes ces raisons, financières, organisationnelles et qualitatives, le groupe socialiste, dans sa majorité, ne soutiendra pas ce postulat dans sa forme actuelle bien que, comme dit en préambule, l'intention soit louable.

Rugo Claudio (PA). Tout l'argumentaire, en particulier du groupe socialiste, est erroné parce qu'il y a aussi des socialistes à Lausanne, il y a aussi des socialistes à Genève, il y a aussi des socialistes à Vevey, il y a aussi des socialistes à Renens. La majorité des conseils généraux de ces villes ont opté pour la retransmission des débats.

Et dernière chose, il y a eu assez de problèmes, en particulier avec le Parti des Artistes, où la vidéo pourrait rendre un œil attentif sur ce que l'on fait, ce que l'on a dit. Pour terminer, les caméras sont déjà installées ici, comme nos micros.

Vote

Le Conseil général refuse, par 56 voix contre 6 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 212 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 6 Casazza Raphaël (PLR), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 56 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert·e·s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 213 de Mmes et M. Fabienne Menétrey (Vert-e-s), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Pour une stratégie communale de désimperméabilisation"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). Nous parlons beaucoup du climat, mais il y a une réalité très simple qui nous saute aux yeux chaque été: notre ville chauffe. Les vagues de chaleur frappent plus fort, les sols goudronnés deviennent des plaques brûlantes, et l'eau ruisselle au lieu de nourrir la terre.

Pourtant, la solution est sous nos pieds. Désimperméabiliser, c'est rendre à la ville sa capacité naturelle à respirer, à absorber l'eau, à rafraîchir l'air. Ce n'est pas une utopie: Lausanne, Genève et d'autres communes l'ont déjà fait, avec succès. Elles ont transformé des parkings en jardins, des cours d'école en espaces vivants, des allées en coins de verdure.

Moins de goudron, plus de nature: c'est une mesure qui agit en même temps sur la chaleur, la biodiversité et la qualité de vie.

J'entends déjà deux objections:

- La première: "Cela ne servira à rien, nous avons déjà un plan climat". Justement! Le plan climat de Fribourg prévoit la ville éponge, la lutte contre les îlots de chaleur, la perméabilité des sols. Notre postulat demande de passer des intentions aux actes, avec un calendrier clair.
- La deuxième: "Oui, mais qu'en est-il de l'accessibilité?" Là-dessus, soyons clairs: nous n'opposons jamais écologie et inclusion. Chaque projet devra garantir des cheminements sûrs, accessibles aux personnes en chaise roulante, aux malvoyant-e-s et à toutes celles et ceux qui comptent sur un espace public adapté. Le goudron n'est pas la seule solution pour être inclusif: d'autres matériaux, stables et perméables, existent déjà.

Et pour celles et ceux qui sont déjà convaincu-e-s, je vous le dis: ce postulat est une opportunité de montrer que Fribourg peut être exemplaire. Exemplaire parce qu'elle applique son plan climat. Exemplaire parce qu'elle ose transformer ses espaces. Exemplaire parce qu'elle dit: nous ne voulons pas seulement une ville verte sur le papier, nous voulons une ville plus vivable en réalité.

Alors oui, il est temps. Il est temps de désimperméabiliser, de rendre nos sols perméables, de planter là où aujourd'hui tout brûle.

Parce que, soyons franches: le goudron, ça coûte cher, ça chauffe, et ça tue la vie. La nature, elle, est gratuite, rafraîchissante et vivante.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat, pour une ville plus fraîche, plus verte, plus humaine.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du postulat sur la stratégie de désimperméabilisation des surfaces communales à Fribourg pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la gestion des eaux pluviales, en lien avec le plan climat 2025.

Nous soutenons bien évidemment ce genre d'initiatives. Nous saluons le pragmatisme de la démarche, la qualité des sources, les exemples concrets, ainsi que la conciliation recherchée entre lutte contre les îlots de chaleur et infiltration des eaux de pluie dans les sols, la faisabilité, la biodiversité et l'accessibilité à tous.

Toutefois, nous constatons une récurrence de plusieurs postulats axés sur l'imperméabilisation variant selon leur destinataire ou leur lieux-cibles; les postulats n° 217 et 219 auraient pu facilement être intégrés ou fusionnés au postulat n° 213, au lieu d'être séparés et d'alourdir la charge administrative et financière de leur traitement.

De plus, pourquoi ne pas avoir posé une question comme outil parlementaire préalable afin de vérifier ce qui est fait et réalisé en ce sens à l'heure actuelle par le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville? Nous avons de la peine à imaginer qu'en 2026, cet aspect-là ne soit pas déjà pris en compte et intégré dans les projets d'aménagement. Nous poursuivons tous le même but. Dans ce sens-là, nous nous étonnons d'avoir de multiples postulats à ce sujet.

Enfin, nous saluons l'intention et la volonté de sensibiliser à cette problématique de manière plus systématique et de vouloir bien sûr l'intégrer à une stratégie un peu plus globale.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 contre 5 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 213 de Mmes et M. Fabienne Menétrey, Oliver Collaud et Véronique Grady.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 5 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 15 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 214 de Mmes et M. Chloé Zainal (Vert-e-s), Robin Jolissaint (PS), Margot Chauderna (Vert-e-s), Sophie Delaloye (PS) et Giulia Tognola (Vert-e-s) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Zainal Chloé (Vert·e·s). Le mois dernier, le débat au Conseil national sur le financement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a montré une chose très clairement: nos priorités ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Il aura fallu une mobilisation de 500'000 signatures pour débloquent un million de francs en faveur des organisations de terrain.

À Fribourg, cela nous oblige à nous poser une question simple: que faisons-nous, concrètement, à l'échelle de notre ville?

En 2024, la Police cantonale est intervenue 664 fois pour des violences domestiques, soit 15% de plus qu'en 2023. En Suisse, on compte 29 féminicides en 2025, dont deux dans notre canton. Et les associations LGBTQIA+ alertent sur une augmentation des agressions et des discriminations.

Face à cette réalité, que mettons-nous en place? Un seul poste, à temps partiel, à durée déterminée, centré sur le harcèlement de rue. Un poste qui fait un travail remarquable, mais qui ne peut pas, à lui seul, porter la prévention des violences conjugales, des violences LGBTQIA+, le soutien aux enfants exposé·e·x·s ou le travail avec les auteurs·rices.

D'autres villes ont fait un choix différent. Lausanne, Genève, Zurich, Neuchâtel ou encore Bienne ont élargi leur approche. Ces villes ont choisi d'être proactives.

C'est exactement ce que propose ce postulat, élaboré avec quatre associations de terrain que je tiens à remercier: *Mille Sept Sans*, *la Grève Féministe*, *asso trans&non-binär* et *Les hommes* aussi*. Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais de relier ce qui existe, de structurer les actions et de mieux coordonner les acteurs·rices.

Le Conseil communal l'a lui-même reconnu: la Ville dispose de leviers réels en matière de prévention, d'information et de coordination. Et c'est précisément à ce niveau qu'elle doit agir.

Nous parlons ici de sécurité, de protection des personnes les plus vulnérables, de prévention, plutôt que de réaction. Parce que l'on ne veut plus réagir après coup...ni après les coups, nous vous remercions de soutenir ce postulat.

Gex Océane (PLR). Il est difficile de s'opposer à ce postulat. Les violences sexistes et sexuelles sont une réalité dramatique dans notre pays: les chiffres ont été donnés. De plus, les débats au Conseil national nous ont rappelé encore une fois l'urgence d'agir et la nécessité de soutenir les dispositifs de prévention. La Ville a un rôle important à jouer, mais limité. Elle peut renforcer la prévention, la sensibilisation et les coordinations locales. En revanche, la prise en charge des victimes ou des auteurs relève clairement du Canton.

C'est pourquoi, je soutiendrai ce postulat, tout en attendant du rapport qu'il précise bien les frontières de compétence, qu'il mette en avant toutes les possibilités de collaboration avec les acteurs déjà engagés, afin d'éviter tout doublon et d'agir de manière efficace et réaliste.

Jolissaint Robin (PS). Je prends la parole au nom du groupe socialiste, mais également en tant que personne ayant été socialisée comme homme, et donc comme personne ayant un rôle particulier en ce qui concerne les VSS.

Un rôle statistique d'abord: même si tous les hommes n'ont pas commis de violences graves, 96% des auteurs de violences sexualisées sont des hommes, selon l'Office fédéral de la statistique.

Et puis un rôle politique: nous qui sommes majoritaires, en Suisse, dans quasiment tous les exécutifs et les législatifs aux niveaux communal, cantonal et fédéral, ainsi que spécifiquement au sein de notre conseil, nous avons de facto la majorité pour prendre les décisions politiques qui permettent de réduire considérablement la violence sexualisée.

Nous, les hommes, avons la possibilité, et le devoir, de mettre fin aux violences sexistes et sexuelles. Et cela y compris ce soir, en Ville de Fribourg. J'en appelle donc, chers collègues masculins de tous les groupes, à la responsabilité, pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles dans notre commune.

Cinq axes d'action sont mentionnés dans le postulat. Au-delà de ces axes, d'autres publics vulnérables ont leurs propres complexités et mériteront une attention spécifique, comme par exemple les femmes migrantes et les travailleuses du sexe. Le cas échéant, le groupe socialiste interviendra pour que ces habitantes de notre ville ne passent pas entre les mailles du filet.

Le groupe socialiste soutient le postulat à l'unanimité. Il remercie l'employée de la Ville pour son travail remarqué sur les enjeux de harcèlement dans l'espace public et remercie également les associations, collectifs, fondations et autres structures de terrain pour leur apport essentiel à l'égalité dans notre commune.

Rugo Claudio (PA). Je n'avais pas prévu de prendre la parole. Par contre, c'est un thème où j'ai été touché personnellement et je vais vous raconter pourquoi.

J'ai appelé la police pour des violences sexistes. Ils sont venus. Au moment du divorce, j'ai rappelé la police parce que je devais savoir la date pour dire à quel moment je les avais appelés. Je devais établir un fait. Ils m'ont bouclé au nez la première fois. Cinq ou dix minutes après j'ai rappelé et j'ai pu expliquer. Ça n'a jamais été protocolé. Par contre, j'ai reçu une facture de CHF 50.- pour intervention de la police.

Avant, j'ai demandé la caméra et justement cette caméra, ça dépend où on la place. Ce n'est pas le taux 96%, c'est 10% des voies de fait qui sont contre des hommes. Ce sont les tribunaux aussi qui sont contre les hommes, qui attribuent toujours la garde des enfants à la mère. C'est tout le système. D'ailleurs, la police n'a pas pu me dire à quelle date. Par contre, ils savaient à quelles dates j'avais eu une altercation avec Bernhard Altermatt et Oliver Collaud. Et ça, c'est très très grave, c'est le système entier. Justement, la semaine passée, il y a eu une altercation au sein d'un couple. C'est très très dangereux de s'immiscer dans un couple. C'est la police cantonale qui le fait, mais ce n'est pas un jeu facile et, par contre, ils sont probablement mal formés.

Vote

Le Conseil général décide, par 63 contre 0 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 214 de Mmes et M. Chloé Zainal, Robin Jolissaint, Margot Chauderna, Sophie Delaloye et Giulia Tognola.

Ont voté en faveur de la transmission: 63 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël

(PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 8 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

- n° 215 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), Léo Sapia (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en œuvre un plan d'accompagnement au changement et de communication pour garantir le succès du plan climat communal"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Zainal Chloé (Vert·e·s). Notre Ville a désormais un plan climat avec des objectifs clairs: neutralité carbone en 2047. C'est un bon plan, techniquement solide. Mais un bon plan ne suffit pas, il faut aussi savoir le mettre en œuvre.

Par exemple, Lausanne a dû ajouter un axe "changement interne" dans sa deuxième phase, après avoir constaté que les mesures techniques seules ne produisaient pas les résultats attendus. Zurich, malgré des investissements massifs, est restée bloquée. Pourquoi? Parce que l'on avait sous-estimé le facteur humain.

Comme l'a dit Saint-Nicolas lors de son dernier discours: *"Fribourg sans vous, ce serait comme un biscôme sans miel, sans sucre et sans cannelle."* Eh bien, notre plan climat sans accompagnement au changement, c'est exactement ça: techniquement c'est possible, mais personne n'en veut!

Quand on investit des millions dans des infrastructures et ressources, on veut que ça produise les effets attendus. Et pour ça, il faut que les collaborateur·rice·s communaux comprennent, adhèrent et appliquent les mesures. Il faut que les entreprises locales voient l'opportunité, pas juste la contrainte.

Notre postulat demande simplement d'étudier comment organiser cet accompagnement de manière pragmatique:

- former le personnel communal pour qu'il soit opérationnel et non démuni face aux nouvelles exigences;
- donner aux entreprises et aux citoyen·ne·s les outils concrets pour s'adapter;
- mesurer non seulement les résultats techniques, mais aussi l'adhésion et l'efficacité de la mise en œuvre.

Nous avons l'avantage de pouvoir apprendre des erreurs d'autres villes. Utilisons-le. Soyons pragmatiques: un plan sans mise en œuvre réussie ne tiendra pas ses promesses.

Cher·ère·s collègues, le changement climatique, lui, n'attend pas. Mais le changement culturel, lui, peut commencer dès aujourd'hui.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 9 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 215 de Mmes et MM. Chloé Zainal, Léo Sapia, Jérémie Stöckli, Valentine Mauron et Gilles Bourgarel.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 9 Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 16 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 216 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Oliver Collaud (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'introduire un système de zone à trafic limité dans certains périmètres à Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Noll Bettina (Vert·e·s). Avec notre postulat n° 216, nous demandons au Conseil communal d'examiner la mise en place d'un système de zone à trafic limité (ZTL) à Fribourg.

Ce système est utilisé avec succès depuis plusieurs années dans différentes villes d'Europe, comme à Paris ou Milan, mais aussi dans des villes plus petites comme Bolzano. En Suisse, c'est jusqu'à présent Birsfelden, dans le canton de Bâle-Campagne, qui a attiré l'attention du public avec cette mesure. Le système y a été mis en œuvre en environ deux ans, depuis l'idée initiale jusqu'à la mise en service.

La zone à trafic limité est une mesure qui limite l'accès des véhicules motorisés à une zone ou à un quartier défini. Le système peut être mis en œuvre à l'aide de bornes et de badges d'accès ou de caméras qui enregistrent les plaques d'immatriculation des voitures. Les caméras ont l'avantage de renoncer à des obstacles physiques et d'être moins vulnérables aux abus que les systèmes utilisant des bornes et des badges.

Avec les caméras, la plaque d'immatriculation d'une voiture est enregistrée à l'entrée et à la sortie de la zone concernée. S'il s'agit d'une résidente, d'un commerçant établi dans le quartier ou d'un visiteur qui reste dans le quartier pendant une certaine durée, que ce soit pour rendre visite à la famille ou manger dans un restaurant, l'enregistrement est immédiatement effacé et n'entraîne aucune conséquence. Si la durée de passage dans le quartier est inférieure à une durée à définir – comme c'est généralement le cas pour le trafic de transit – des émoluments sont facturés.

L'objectif de cette mesure est de réduire le trafic de transit, sans empêcher l'accès aux résidents, aux commerçants locaux ou aux visiteurs du quartier.

Nous en attendons une réduction du bruit et de la pollution, une sécurité accrue pour tous les usagers non motorisés, moins d'embouteillages et tout simplement plus d'espace et une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Nous pourrions imaginer un tel système pour la Basse-Ville, par exemple, mais souhaitons toutefois laisser au Conseil communal le soin d'examiner les quartiers adaptés au système, ainsi que la faisabilité en termes d'aspects techniques, de financement et de questions juridiques comme la protection des données, ce qui fait l'objet du présent postulat. Merci de le soutenir.

Dick Johan (UDC). On nous parle aujourd'hui de "zones", de "limitations", de "périmètres". Des mots sages, presque rassurants. Mais derrière ces mots, il y a une ville. Une ville vivante, une ville qui respire, une ville qui circule aussi!

Fribourg n'est pas un concept. Ce n'est pas un schéma sur une diapositive PowerPoint. Fribourg, c'est un artisan qui arrive tôt, c'est une infirmière qui finit tard, c'est un commerçant qui espère encore que quelqu'un passe la porte. Et là, on se dit: "Si on limitait?" Ah, limiter, ce verbe si élégant qui finit trop souvent par tout compliquer. Posons-nous la question calmement. Limiter le trafic, mais où, pour qui, à quel prix, et surtout avec quelles conséquences réelles? Une ville trop réglementée devient-elle plus humaine ou simplement plus silencieuse? Et le silence, chers et chères collègues, ce n'est pas toujours la qualité de vie. C'est parfois le signe que la vie est partie ailleurs. Avant d'ajouter une nouvelle règle de plus, demandons-nous si nous avons réellement compris ce que nous risquons de perdre.

Vous comprenez par ces paroles que le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat.

Uldry José (UDC). Je me permets de renchérir. Le postulat qui nous est soumis propose d'étudier l'introduction d'une zone à trafic limitée (ZTL) à Fribourg. A première vue séduisante, cette idée soulève pourtant de sérieuses réserves par notre groupe. Vous l'avez compris.

En premier lieu, le cadre juridique suisse est complexe. Les zones à trafic limité reposent sur une surveillance automatisée des plaques, un système encore peu répandu, juridiquement sensible, en particulier sur le plan de la protection des droits de la personnalité, et dès lors susceptible de recours. Avant même de parler d'efficacité, nous prenons le risque d'engager la Ville dans une étude coûteuse, sans garantie de faisabilité, sans compter les risques liés aux coûts relatifs à d'éventuelles procédures juridiques ou judiciaires. De plus, le coût technique et financier s'avérerait considérable (caméras, logiciels, infrastructures, contrôles et gestion des autorisations). Les exemples cités laissent présager l'engagement de montants considérables, lesquels seront probablement sous-estimés. Contrairement à des villes comme Milan ou Paris, Fribourg n'a ni l'échelle, ni la densité, ni les moyens pour absorber un tel dispositif et demeure – et là je ne peux pas m'en empêcher – une bourgade par rapport aux villes prises en exemple.

De surcroît, les effets annoncés sont loin d'être garantis. Dans plusieurs villes, en effet, on constate un report du trafic sur les quartiers adjacents, créant de nouvelles nuisances et une perte d'attractivité commerciale dans les zones concernées. Nous risquons ici d'affaiblir précisément ce que la mesure entend protéger, à savoir certains commerces de notre centre-ville. Enfin, n'oublions pas que notre ville dispose déjà de plusieurs outils: mobilité douce, apaisement du trafic, requalification des espaces publics, qui peuvent atteindre les mêmes objectifs sans créer une usine à gaz administrative et financière, étant précisé que le Conseil communal planche déjà sur le compartimentage de certains quartiers. Et surtout, Mmes et MM., notre Conseil a tout récemment validé un budget déficitaire de plus de CHF 19 millions, c'est énorme.

Dans ce contexte, il serait irresponsable de multiplier des études coûteuses, dont le résultat apparaît des plus aléatoires. Nous devons au contraire prioriser, concentrer nos ressources sur des postulats réellement essentiels et urgents, réalisables et utiles pour l'ensemble de la population.

Nous vous invitons donc à refuser la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu le mot Basse-Ville, c'est pour ça que j'ai demandé la parole. La Basse-Ville, on peut y accéder par deux ou trois accès. Ça arrive parfois, il y a eu l'éboulement à la Route-Neuve, il y a eu des travaux de l'autre côté, il y a des fois même la rue de la Grand-Fontaine qui est bloquée. Donc, essayez de faire un blocus.

Je vous rappelle que tous ces enquiquinements au trafic touchent aussi les transports publics et tous ceux qui viennent en Basse-Ville savent très bien que les bus n'arrivent pas à se croiser. J'en avais déjà parlé. M. J. Uldry, je vous rassure, c'est simplement un postulat. Moi, je vais dire oui à ce postulat.

Cependant, la marge de manœuvre reste au Conseil communal et j'espère qu'un de vos membres pourra défendre votre avis, car je pense que ce sera un autre exécutif qui s'exprimera sur ce postulat. En effet, en général, il faut une année pour que le Conseil communal établisse un rapport final.

Pour terminer, je vous annonce qu'une des mesures du Parti des Artistes pour réconcilier ceux qui veulent aller vite et ceux qui veulent aller lentement serait d'introduire un 40 km à l'heure sur les zones de trafic. Le 40 km à l'heure existe déjà – j'espère qu'il ne sera pas changé – à la route de la Pisciculture. Vous pouvez rouler en deuxième, laisser aller la voiture, c'est 40 km à l'heure, vous arrivez jusqu'en bas, route de la Pisciculture. C'est une des uniques rues à 40 km à l'heure. Par contre, il y a déjà des bornes au Guintzet et au chemin des Roches. Il y a déjà toutes ces mesures que vous demandez.

Krienbühl David (PLR). Je ne voulais pas prendre la parole, mais la discussion est intéressante. Je constate juste que la majorité actuelle est favorable aux caméras, pour une fois lorsqu'il s'agit de taxer. Il existe donc peut-être un espoir dans les rangs d'en face d'installer certaines caméras, afin de sécuriser certains quartiers peut-être. En tout cas, je vous lance ça, peut-être qu'on pourra en discuter et trouver des compromis.

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 18 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 216 de Mme et MM. Bettina Noll, David Ruffieux et Oliver Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 18 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 13 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG)

- n° 217 de MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Désimperméabiliser, là où c'est possible, les chemins, les routes peu fréquentées et les places de stationnement"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Woeffray Laurent (PS). Il y a quelques instants, notre Conseil a transmis le postulat n° 213, qui demande une stratégie communale de déimperméabilisation. A juste titre. Pourquoi? Parce que nous le savons toutes et tous, les surfaces goudronnées et bétonnées contribuent fortement aux îlots de chaleur, empêchent l'infiltration naturelle des eaux de pluie, freinent la recharge des nappes phréatiques et surchargent nos réseaux d'égouts lors d'épisodes pluvieux intenses, de plus en plus fréquents.

Cette stratégie devrait compléter les efforts de la Ville, qui n'est pas restée inactive ces dernières années. La question de la perméabilité des sols est déjà intégrée dans différents projets de construction et de requalification, comme par exemple à la place Barbe-Schinner récemment. En revanche, bien que les places de stationnement aient été mentionnées explicitement dans le dans le postulat n° 213, le potentiel des chemins et des routes peu fréquentés n'y est pas abordé explicitement. Effectivement, il existe plusieurs routes et chemins qui présentent un fort potentiel de désimperméabilisation. On pourrait citer par exemple la promenade de la Maigrauge, le chemin de l'Abbaye, le chemin des Neigles, le sentier Daler ou encore le chemin de Gottéron.

Notre postulat demande d'identifier les routes et chemins de mobilité qui s'y prêtent et de réfléchir à des revêtements naturels et perméables, tout en garantissant évidemment aussi l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Finalement, pour répondre à Mme V. Kohler qui a pris la parole précédemment, oui, en étendant la demande d'analyse du potentiel de désimperméabilisation aux petites routes et chemins et en demandant d'examiner les lieux concrets, nous considérons ce postulat comme complémentaire. Malheureusement, le timing du dépôt des postulats était un peu malheureux. On a eu la même bonne idée en même temps. Le hasard a voulu que ces postulats aient été déposés en même temps.

Bien sûr, nous encourageons le Conseil communal à répondre aux trois postulats qui traitent de ce sujet dans un seul rapport, pour ne pas surcharger inutilement l'administration.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir transmettre ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 11 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 217 de MM. Laurent Woeffray, Florian Müller et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 11 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 12 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 218 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Yerly-Brault (Vert-e-s), Grégory Grin (PLR), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL), Maurice Page (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Mesures d'accompagnement au niveau communal pour atténuer le déficit démocratique lié à l'ARS"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Woeffray Laurent (PS). En séance du 3 novembre, notre Conseil a adopté, par 69 oui, contre 0 non et 3 abstentions, les nouveaux statuts de l'Association régionale de la Sarine. Depuis, toutes les communes du district ont accepté ces nouveaux statuts et ils devraient entrer en vigueur le 1^{er} juillet, sauf surprise majeure.

Ce postulat ne remet pas du tout en question la création de l'ARS en tant que telle, mais il part d'un constat largement partagé dans cette salle, exprimé lors des débats en novembre dernier. Le passage de l'Agglomération à une association de communes entraîne une perte réelle de participation démocratique, en particulier pour les législatifs communaux. Avec la disparition du Conseil d'agglomération, nous passons d'un organe élu, délibératif et relativement transparent, à une assemblée de délégués où les représentants des communes devront voter sur instructions du Conseil communal. Ce changement n'est pas anodin, il affaiblit le rôle des législatifs dans les politiques, qui engagent pourtant fortement notre commune, tant sur le plan financier que stratégique.

Nous sommes conscients que ce déficit démocratique est en grande partie imposé par le droit cantonal et que les statuts de l'ARS ne pouvaient pas y remédier. Toutefois, précisément pour cette raison, il est de la responsabilité du Conseil communal, en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil général, d'examiner des mesures d'accompagnement au niveau communal pour atténuer ce déficit démocratique.

Vous l'aurez compris, le postulat demande donc simplement d'examiner des moyens concrets pour informer, consulter régulièrement et de manière proactive le Conseil général des développements au sein des différentes associations intercommunales, comme par exemple l'ARS, le RSS et les autres organes intercommunaux, ceci afin d'assurer une vision cohérente et transversale des politiques menées au niveau régional et d'éviter que ces dossiers essentiels ne soient traités uniquement au niveau des exécutifs.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la transmission de ce postulat interpartis au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 72 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 218 de MM. Laurent Woeffray, François Yerly-Brault, Grégory Grin, Nicolas Feyer, Maurice Page et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 72 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (PA)

- n° 219 de MM. Florian Müller (PS), Laurent Woeffray (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier des mesures pour la promotion de la désimperméabilisation et de la biodiversité sur les parcelles des particuliers"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Müller Florian (PS). Alle guten Dinge sind drei. Hiermit möchten wir den dritten Teil der Trilogie zur Entsiegelung von Freiburg zur Annahme empfehlen.

Die Ausgangslage ist klar: Wir haben noch zu viel Asphalt in der Stadt Freiburg. Dieses zu viel an Asphalt muss weg.

Meine Kolleg·inn·en haben die Vorteile bereits aufgezählt. Das Konzept der Schwammstadt, mehr Biodiversität und mehr Lebensqualität sind nur einige der Stichworte. Dass sowohl die SP als auch die Grünen – unabhängig voneinander, es wurde bereits gesagt und ich betone das nochmals mit Blick auf die andere Ratsseite – Postulate mit demselben Ziel eingereicht haben, unterstreicht die Dringlichkeit des Problems.

Dieses Postulat ergänzt die vorgängigen Postulate. Denn ein grosser Teil des Bodens gehört Privaten. Ohne die Mitarbeit der Privaten wird die Entsiegelung der Stadt nicht gelingen. Mit dem folgenden Postulat möchten wir deshalb die Privaten unterstützen, einen Beitrag an eine nachhaltigere und lebenswertere Stadt leisten zu können.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'examiner quelles mesures pourraient être prises pour aider les particuliers. Nous demandons au Conseil communal d'examiner les mesures suivantes:

- Des consultations initiales gratuites, afin de montrer aux particuliers sur place comment désimperméabiliser les sols et promouvoir la biodiversité à l'aide de moyens simples.
- Des aides financières pour la désimperméabilisation et la valorisation écologique, ainsi que la protection du climat urbain pouvant atteindre 50% des coûts.
- Distribution gratuite ou à prix modéré d'arbustes sauvages indigènes ou d'autres plantes à haute valeur écologique.

Nous vous remercions pour votre soutien au postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 11 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 219 de MM. Florian Müller, Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 11 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 12 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 220 de MM. Pascal Wicht (UDC), David Papaux (UDC), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (Le Centre/PVL) intitulé: "Initier des démarches pour une collaboration intercommunale en matière de promotion sportive"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous propose de refuser la transmission de ce postulat, dans la mesure où il s'oppose à introduire de nouvelles tâches à charge de la Ville de Fribourg et au bénéfice des autres communes, qui ne disposent pas d'une organisation et de structures comparables à la Ville de Fribourg.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal s'est opposé à introduire de nouvelles tâches intercommunales autres que celles qui sont imposées par la législation cantonale ou qui sont en lien avec des projets d'agglomération, lorsque nous avons traité les statuts de l'ARS. Cela ne signifie pas pour autant que la Ville ne collabore pas avec les autres communes, comme c'est le cas notamment dans le projet H2Lé0 ou dans d'autres domaines, tels que par exemple le judo ou l'athlétisme. Nous collaborons volontiers, mais on ne veut pas forcément prendre en charge les frais pour l'ensemble des autres communes.

Wicht Pascal (UDC). Avec mes collègues D. Papaux, S. Murith et D. Krienbühl, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'initier des démarches en vue de la création d'une association des communes de la Sarine, dans un périmètre à définir, pour la promotion sportive.

En effet, il est envisagé de créer une structure intercommunale qui reprenne les tâches de l'Agglo en matière de culture, qui n'est pas reprise par l'ARS. Nous nous en réjouissons et nous trouverions pertinent que des démarches similaires soient entreprises pour créer une structure en matière de promotion du sport, qui était déjà un grand absent du périmètre de l'Agglo.

Il y a en effet un certain nombre de points sur lesquels un travail à un échelon plus large que celui des communes permettrait des gains d'efficacité, mais surtout une amélioration des prestations offertes aux sportifs aux clubs et au public. Beaucoup de clubs, beaucoup d'événements sportifs ne se limitent pas aux frontières des communes, il nous paraît important de nous adapter à cette réalité.

Bien sûr, la fusion aurait été un moyen encore plus efficace de gérer les aspects de promotion et d'infrastructures sportives à un échelon plus large. Toutefois, vous le savez, le projet de fusion a été refusé sèchement par la plupart des communes concernées. Nous le regrettons, mais nous devons bien nous faire une raison et nous devons faire ce qui est en notre pouvoir pour essayer malgré tout de résoudre ensemble les problématiques communes, plutôt que de nous lamenter sur un beau projet qui est, hélas, enterré pour un bon moment.

Il ne s'agit pas de faire que la Ville reprenne à sa charge des tâches des autres communes, bien au contraire. Il s'agit de partager ces responsabilités. Ces tâches, sous la forme actuelle, échoient le plus souvent à la Ville de Fribourg, en tant que ville-centre. C'est précisément l'inverse.

Notre postulat identifie certaines tâches qui devraient être envisagées, sans toutefois que cette liste ne soit exhaustive:

- définir une politique régionale de la promotion du sport;
- soutenir le développement du tissu sportif régional;
- faciliter la coordination entre les communes en matière de soutien aux événements sportifs d'envergure régionale;

- soutenir, de manière complémentaire aux instruments fédéraux et cantonaux, le développement de la relève sportive, en accompagnant les jeunes talents ainsi que les futurs et jeunes professionnels.

La présidente. Vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole.

Wicht Pascal (UDC). Oui, je conclus. Dans la mesure du possible, le développement d'infrastructures sportives d'envergure régionale pourrait également être intégré. Je dis "dans la mesure du possible", car nous sommes bien conscients que c'est est un point politiquement sensible, et nous ne voudrions pas que cela ne bloque l'ensemble.

Quant au périmètre, le district de la Sarine nous paraît pertinent, mais les réflexions quant au périmètre le plus approprié devrait également faire partie de l'étude que nous demandons au Conseil communal.

Bourrier Hervé (PS). Initier des démarches pour une collaboration intercommunale en matière de promotion sportive?

La droite de ce parlement, comme un seul homme, vient d'inventer le postulat à l'envers pour un besoin aux contours nébuleux. Et hop, encore une association pour laquelle Fribourg devrait prendre le lead.

De toute évidence, ce n'est pas à la Ville d'initier de telles démarches, mais aux communes environnantes de le faire en déposant elles-mêmes des instruments parlementaires dans leurs conseils généraux ou dans leurs assemblées communales.

La collaboration de la Ville avec les communes environnantes existe déjà, elle s'appelle le Service des sports qui, je cite, *"assure la gestion et la mise à disposition de ses infrastructures pour les habitants. Il participe également à l'organisation de nombreuses manifestations et constitue un soutien important aux plus de 90 sociétés sportives sises en ville"*. La Ville n'a jamais refusé de collaborer avec les autres communes, mais ne ressent pas les besoins définis dans le développement du postulat. Les sociétés, les associations et les fédérations sportives sont assez grandes pour définir leurs besoins et travailler avec les services des sports de leurs communes.

Pour terminer, pourquoi la ville-centre, une fois de plus, devrait-elle endosser ce rôle de facilitateur et supporter les coûts d'une coordination qui ne répondra essentiellement qu'aux besoins des communes ne disposant pas des moyens internes pour le faire?

C'est sur ces considérations que le groupe socialiste, à l'unanimité, s'opposera à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). J'ai pensé que M. H. Bourrier allait parler des écuries, de l'équitation, mais non. Quand j'ai appris que l'on devait s'exprimer sur ce postulat, j'ai été étonné, on dirait que c'est la moitié du programme de M. S. Murith pour le Conseil communal. Il en est d'ailleurs l'auteur. Ça sent le programme électoral.

Par contre, je vous rappelle que le Parti des Artistes s'occupe plutôt de culture. Pourquoi on ne ferait pas la même chose pour la culture, qui a été le parent pauvre oublié de l'ARS? On attend qu'un socialiste bouge, étant donné que chaque proposition faite par le Parti des Artistes est refusée. Vous avez refusé un plongeoir à la Motta et une piscine de 50 mètres en-dessous du stade de la Motta. Vous avez piqué l'idée pour la prochaine piscine, vous avez refusé le

vélodrome. Toutes ces choses, vous les refusez. Mais après, vous demandez que l'on fasse bouger le sport. Par contre, vous avez très peu de propositions.

Ma prochaine proposition, j'espère que vous l'accepterez. Je suis en train d'y travailler. C'est le projet de faire des halles de pétanque, comme à Bulle, pour accueillir un championnat suisse de pétanque à Fribourg. Il y a beaucoup de gens qui jouent à la pétanque, c'est presque un sport comme les échecs. Pour ma part, je m'adonne aux échecs.

Vote

Le Conseil général refuse, par 35 voix contre 23 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 220 de MM. Pascal Wicht, David Papaux, David Krienbühl et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 23 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 35 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Jek Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 15 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.55 à 21.05 heures.

- n° 221 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) intitulé: "Création d'un véritable parc urbain en ville de Fribourg, lieu de détente et de rencontre"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Plusieurs espaces verts animent notre ville de Fribourg, sans se définir comme de véritables parcs urbains. On peut citer le parc du Domino, le parc de l'étang du Jura ou encore le parc des Grand-Places. Chaque lieu fait partie de l'identité de la ville, mais ne rassemble pas toutes les caractéristiques liées à un véritable parc urbain, que l'on retrouve dans plusieurs villes de Suisse romande.

Un parc urbain sait offrir plusieurs ambiances, afin que chacun puisse y trouver ce qu'il recherche, que ce soit la tranquillité ou l'animation, sans que l'espace soit trop grand.

L'intégration de surfaces variées comme des coins sableux pour jouer, des points d'eau rafraîchissants, ou encore des allées ombragées contribue à renforcer l'attrait du lieu. À cette fin, il est essentiel de prévoir l'ajout de mobilier urbain adapté à chaque usage, afin d'offrir un cadre modulable et agréable à tous.

Actuellement, les parcs cités plus hauts ne sont pas aboutis avec des espaces ombragés limités ou inexistant, ni aucun chemin de balade marqué et suffisamment accessible aux personnes à mobilité réduite.

En repensant ses espaces "verts", on y introduit des végétaux qui réduisent le caractère minéral et les îlots de chaleur, notamment aux Grand-Places. Cela contribue également à l'esthétique de la ville.

La création d'un parc urbain abouti peut également diminuer le sentiment d'insécurité dans des zones plus ombragées, où des activités illicites ont pris leurs aises.

Une approche participative qui intégrerait les habitant·e·s voisin·e·s des parcs serait également très favorable, notamment pour connaître les besoins des crèches proches des parcs et ne possédant pas de jardins pour leurs enfants.

Avec ma collègue Immaculée Mosoba, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de concrétiser ce projet d'un parc urbain, encouragé par de nombreux postulats déposés durant cette législature. Merci de votre soutien.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je me fais le porte-voix du groupe des Vert·e·s. Au risque de vous surprendre, ce postulat a suscité de vives discussions au sein de notre groupe. Réunir, dans un espace destiné au public, biodiversité et qualité de vie pour toutes et tous: ce principe n'a évidemment pas été contesté, ni par moi, ni par mes collègues de parti.

Ce qui a suscité des discussions, c'est que, pour un postulat qui traite d'espaces publics extérieurs, il a le fâcheux défaut d'enfoncer des portes ouvertes. Ainsi, les exemples évoqués issus d'autres villes (Lausanne, Bienne ou Genève) sont sans commune mesure avec les surfaces vertes à disposition à Fribourg, à l'exception peut-être du parc de la Poya, pour lequel le Conseil communal s'est déjà exprimé dans le cadre de la réponse au postulat n° 131, déposé avec ma collègue Monica Mendez. Aussi, et comme ça a déjà été dit, d'autres postulats ont été déposés ces dernières années demandant la création d'espaces verts dignes de ce nom.

De même, le PAL adopté en 2024 par le Conseil communal prévoit déjà, dans son rapport explicatif selon l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, que les "parcs majeurs à l'échelle de la ville", que sont l'étang du Jura, les Grand-Places, le Jardin botanique et le cimetière Saint Léonard, soient "*à valoriser*". Il envisage ensuite la création de deux futurs parcs majeurs à l'échelle de la ville: le domaine de la Sarine, rassemblant plusieurs espaces, et, évidemment, le parc de la Poya.

Une omission notable est le parc du Guintzet: toutes les parcelles sont en mains communales et pourraient là aussi faire l'objet d'une plus importante valorisation en parc urbain, dans le sens de ce que nous souhaitons pour la ville.

Ainsi, et nonobstant les réserves évoquées, il nous a semblé qu'un signal supplémentaire du Conseil général en ce sens renforcerait l'exécutif communal dans ses projets de faire de Fribourg une ville plus verte.

C'est pourquoi notre groupe le soutiendra malgré tout à l'unanimité.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous avons pris connaissance avec intérêt de ce postulat qui répond à un réel besoin de la population et qui sert de contrepoids aux surfaces minérales, qui sont abondantes en ville.

Si l'on associe au mot "parc" quelque chose de grand et dans la nature, les trois lieux cités dans le postulat peuvent sans doute se prêter pour aménager un parc urbain. Pour rappel, le postulat n° 56 de Mme Véronique Grady et moi-même, demandant d'étudier l'aménagement d'un espace récréatif sur le terrain sud-ouest de l'Hôpital des Bourgeois et transmis au Conseil communal le 29 juin 2022, a reçu comme réponse de ce dernier qu'il sera traité dans le cadre du PAD "Poste-Bourgeois".

Nous espérons que le postulat n° 221, encouragé par des postulats antérieurs, trouvera une réponse plus favorable du Conseil communal.

Notre groupe soutiendra la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Mosoba Immaculée (PS). Malgré le fait que je sois co-postulante, je prends également la parole en tant que membre socialiste.

Dans la suite de ce qui a été dit par mes préopinants, pour ma part, cette ambition ne sort pas de nulle part. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire existant. Les articles 169 et suivants du règlement communal d'urbanisme (RCU) définissent clairement la vocation d'un parc urbain: un espace accessible de rencontre, favorisant la détente et la qualité de vie, tout en participant à l'attractivité du centre-ville.

La vision d'un tel espace est déjà présente dans les documents issus de la révision du plan d'aménagement local, adopté en 2024. Plusieurs sites y sont désignés comme zones de places urbaines (ZPU). Parmi eux, citons par exemple le parking de la rue de la Carrière, à deux pas de la BCU. Ce dernier, par sa localisation et son potentiel, pourrait précisément répondre aux caractéristiques du parc urbain que nous appelons de nos vœux.

Cet exemple a pour mérite de montrer que la transformation de certaines places de parc ne vise ni à pénaliser la population ni à fragiliser le commerce local, contrairement à ce que l'on entend. Il s'agit au contraire de permettre des projets qualitatifs, réfléchis et cohérents avec les orientations stratégiques de la Ville, des projets qui renforcent l'attractivité du centre, améliorent le cadre de vie et répondent aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Nous attendons dès lors du Conseil communal qu'il approfondisse les réflexions déjà inscrites dans le PAL et qu'il examine les possibilités de mise en œuvre d'un parc urbain en ville de Fribourg.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que ce postulat trouvera un écho favorable au sein de ce Conseil et qu'il pourra être adopté. Il s'agit, au fond, de savoir quelle ville nous voulons construire pour demain.

Vote

Le Conseil général décide, par 67 voix contre 3 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 221 de Mmes Anne Butty Revaz et Immaculée Mosoba.

Ont voté en faveur de la transmission: 67 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard

Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 2 Jolissaint Robin (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 222 de Mmes et M. Immaculée Mosoba (PS), Sophie Delaloye (PS), Véronique Bakajika (PS) et Nicolas Violi (PS) intitulé: "Nova, une lumière pour toute la ville"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Mosoba Immaculée (PS). Nous sommes nombreuses et nombreux à nous accorder sur le fait que Nova a su illuminer notre ville, tant au sens propre qu'au figuré, en attirant un large public et en créant une atmosphère chaleureuse et fédératrice.

Il serait désormais opportun d'ouvrir une réflexion sur la possibilité d'élargir ce concept à d'autres quartiers, parfois moins connus ou moins fréquentés, mais qui mériteraient également d'être mis en lumière et de bénéficier d'un tel rayonnement.

Une piste concrète consisterait à envisager un format itinérant, faisant tourner la manifestation dans deux ou trois quartiers différents chaque année. Chaque quartier pourrait ainsi, à tour de rôle, accueillir les installations lumineuses et diverses animations, en collaboration avec les commerces et établissements locaux, et dans le respect des contraintes techniques et logistiques.

Une telle démarche permettrait de renforcer le lien social, de rapprocher les habitant·e·s de leur quartier, et de porter une dynamique plus inclusive à l'échelle de toute la ville. Elle offrirait également une occasion de valoriser des lieux moins visibles, de faire connaître les acteurs locaux et de favoriser les échanges entre les communautés de différents quartiers.

Mauron Valentine (Vert-e-s). Notre groupe reconnaît l'intérêt de réfléchir à une meilleure prise en compte des quartiers dans les événements culturels et économiques portés par la Ville, et partage la volonté de faire vivre l'ensemble du territoire communal, au-delà du seul centre-ville. L'idée d'élargir l'impact de Nova peut, sur le principe, permettre de toucher d'autres publics et de renforcer la cohésion locale.

Cependant, plusieurs réserves importantes ont été exprimées. D'une part, Nova est un événement encore récent: une majorité de notre groupe estime qu'il est nécessaire de lui laisser le temps de s'installer et de se consolider avant d'envisager un format itinérant ou un élargissement géographique. D'autre part, un déploiement dans les quartiers soulève des questions concrètes de coûts supplémentaires, de logistique (accès, flux, sécurité) et

d'acceptation locale, notamment là où des associations de quartier sont déjà actives et pourraient ne pas nécessairement souhaiter une intervention imposée par la Commune.

Le groupe rappelle également sa position constante en faveur d'une animation de la ville maîtrisée sur le plan financier et environnemental: des choix ont déjà été faits pour réduire le budget et les pollutions lumineuses causées par Nova. Dans ce contexte, toute extension devrait s'inscrire de manière cohérente dans les politiques de quartier existantes, plutôt que de créer un dispositif parallèle ou plus coûteux. Par ailleurs, nous restons en attente d'une politique de quartiers globale, qui concernera tous les quartiers de la ville et tout au long de l'année. C'est dans ce contexte que Nova, à l'instar d'autres événements, pourrait rayonner sur toute la ville.

Pour revenir à nos moutons: si le principe d'une étude demandée par le postulat est compris et peut être soutenu par certains membres, d'autres estiment que le postulat manque de concrétisation et risque d'entrer en contradiction avec les priorités récemment votées.

Ces divergences expliquent la décision finale de laisser la liberté de vote au sein du groupe.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC s'opposera à la transmission de ce postulat, qui part peut-être d'une bonne idée, c'est-à-dire dynamiser les quartiers, mais il faut bien visualiser ce que représente Nova. C'est quand même aussi une logistique extrêmement lourde, une assez grosse infrastructure qu'il s'agit d'installer. Déplacer toute cette infrastructure plusieurs fois sur la période de l'Avent entraînerait des coûts très importants. Cela engendrerait également une certaine complexité. Pour cette raison, nous ne pensons pas que ce soit une bonne solution.

L'emplacement de Nova sur la place Georges-Python est un endroit central, c'est un endroit où il y a un maximum de passages de gens de toute la ville et pas uniquement des gens qui habitent le centre-ville. Je pense que si on veut être inclusif et s'adresser à tout le monde, la place Georges-Python est le bon emplacement. Un déménagement toutes les semaines ne serait clairement pas une solution raisonnable.

Rugo Claudio (PA). Je me fais pour une fois un peu le porte-voix d'un Vert-e-s, M. Vincenzo Abate, qui était notre collègue sur ces bancs. Pour les maraîchers, toutes les complications au niveau de la place Georges-Python, c'est une perte du chiffre d'affaires. Je l'ai entendu la semaine passée. Cela concerne aussi les emplois et la Ville bénéficie de ces maraîchers. Par contre, elle les prend un peu au dépourvu, car chaque année c'est une tonne d'organisation qui se fait principalement à la place Georges-Python.

On a parlé de pollution lumineuse, mais il y a aussi une pollution auditive. Il y a une concurrence qui me dérange particulièrement entre le Festival de soupes, où il y a de la musique live, et Nova, où il y a de la techno, du disco ou des musiques modernes. A une dizaine de mètres, il y a des colonnes qui chassaient l'oreille des auditeurs. Le Festival du film veut aussi occuper la place Georges-Python pour un prochain événement, tout comme il y a eu les fondues et autres. Ça, les maraîchers, ça les travaille beaucoup. Il faudrait aussi tenir compte un peu de ces personnes. Ça va quand même dans le sens du postulat.

Mosoba Immaculée (PS). Je précise qu'il s'agit d'un postulat pour étude, qui permet une réflexion sur les outils qui pourraient être mis à disposition. D'ailleurs, la réponse à un postulat prend une année, ce qui laisse le temps de bien réfléchir. Il ne s'agit donc pas d'un instrument parlementaire contraignant, comme ceux que l'on peut trouver au Grand Conseil. L'idée, ici, c'est de voir quelle est la réponse que le Conseil communal peut apporter. J'ai compris qu'il y a des contraintes techniques et financières, et on en a tenu compte. L'objectif, c'est vraiment de lancer cette réflexion.

Vote

Le Conseil général décide, par 41 contre 12 et 19 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 222 de Mmes et M. Immaculée Mosoba, Sophie Delaloye, Véronique Bakajika et Nicolas Violi.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 12 Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 19 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

- n° 223 de Mmes et M. François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert-e-s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé: "Postulat pour étude visant à revoir l'usage des souffleuses de feuilles"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Miche François (PS). Le constat au sujet des souffleuses est clair: les détournements d'usage sont fréquents — déneigement, chantiers — et les impacts sanitaires et environnementaux perdurent. Les souffleuses à essence sont de véritables bombes polluantes:

- une heure d'utilisation équivaut à la pollution d'une voiture sur 500 km (études américaines);
- bruit excessif: souvent au-delà des 65 dB à 16 mètres, dépassant les recommandations de l'OMS pour la santé.

Les nuisances pour la biodiversité et la qualité de l'air sont avérées. Cela ne peut plus durer.

Notre règlement actuel, basé sur les horaires, est dépassé et inefficace. Des villes comme Zurich ont déjà interdit ces appareils. Nous proposons donc que le Conseil mandate une étude pour trois actions concrètes:

- Renforcer la réglementation: vers une interdiction des modèles à essence et une stricte limitation des usages.
- Promouvoir les alternatives: Soutenir financièrement le passage à l'électrique et valoriser les méthodes manuelles.

- Créer des emplois locaux durables: étudier un programme pilote d'insertion pour l'entretien manuel et non polluant de nos espaces verts – il est à noter qu'il y a quelques années, nos conseils y avaient songé, mais cela avait été repoussé, tombant dans l'oubli. Il existe d'ailleurs un programme dans ce domaine chez nos voisins, la Commune de Marly (<https://www.marly.ch/article/le-pitsc-evolue-et-devient-marlyplus>)

Agissons pour la santé de tout·e·s, la protection de notre environnement et la cohérence de notre politique écologique.

Par ailleurs, je tiens à remercier les collègues de cinq partis. Depuis que nous avons déposé la proposition, ils se sont manifestés pour nous donner leurs remarques, leurs observations et des idées d'amélioration. Je vous remercie de votre soutien.

Page Maurice (CG). J'aimerais ajouter un argument supplémentaire. On ne pense pas souvent aux ouvriers qui doivent utiliser ces machines. Imaginez-vous porter 15 kilos sur le dos, avec un bruit infernal tout autour. Vous êtes obligés de porter des protections sur vos oreilles et vous respirez des gaz nocifs. J'aimerais aussi que l'on pense tout simplement à eux. Certes, ils vous diront "non, nous sommes contents, ça va plus vite, c'est plus efficace", mais avec un balai, ça ira peut-être un peu moins vite, mais pour la santé, c'est sûrement bien meilleur.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 14 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 223 de Mmes et M. François Miche, Caroline Chopard et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 14 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 224 de Mmes et M. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé: "Etude sur les améliorations possibles du théâtre Equilibre"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). Vous le savez toutes et tous, le théâtre Equilibre et la place Jean-Tinguely jouent un rôle central, à la fois pour la ville, pour la région et pour le canton sur des

thématiques aussi variées que la mobilité, l'attractivité touristique et économique, et naturellement la culture et l'aménagement du territoire. Nous avons pu lire un communiqué de presse, qui datait de novembre dernier, de la part du Conseil communal, dans lequel il nous annonçait la fin du litige qui l'opposait à l'architecte de ce théâtre. Il y a donc là une opportunité de relancer les discussions et les opportunités qui pourraient s'offrir à nous pour repenser le site, notamment sous l'angle:

1. de son intégration aux futures requalifications, aux futurs réaménagements du quartier de la gare;
2. de la révilatisation économique et touristique du site;
3. de la végétalisation éventuelle de la façade du théâtre Equilibre.

C'est l'objet de ce postulat que je dépose avec mes collègues. Nous vous remercions de bien vouloir l'accepter.

Grady Véronique (PLR). Parce que l'enjeu climatique est réel et par souci de cohérence, le groupe libéral-radical soutiendra la transmission du postulat n° 224, qui demande une étude sur des améliorations possibles du théâtre Equilibre et de ses abords.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette démarche rejoint un engagement de notre programme de législature, qui vise, je cite, à *"lutter contre les îlots de chaleur et maintenir les flux d'air frais en encourageant la plantation d'arbres, la pose de 'parapluies géants' à la rue de Romont, ainsi que la végétalisation de toitures et de façades, à l'instar du théâtre Equilibre"*.

Il est vrai que nos parapluies n'ont pas rencontré l'adhésion souhaitée au sein de ce plénum, contrairement à une œuvre textile au carrefour Richemond. Force est de constater que certaines idées libérales-radicales semblent avoir un meilleur écho en d'autres rangs. Quoi qu'il en soit, nous avons choisi de ne pas faire ombrage à votre démarche et de mettre en lumière notre enthousiasme.

Jelk Guy-Noël (PS). J'aimerais juste apporter un complément au postulat n° 224. Au printemps 2006, effectivement, je m'étais battu afin que notre ville ait la grande chance de posséder un théâtre digne de ce nom. Ce n'est qu'avec 125 voix d'écart que le résultat du vote avait été positif. Heureusement, sans quoi notre ville n'aurait très certainement, 20 ans après, toujours pas de théâtre.

Comme piéton, pour avoir une bonne vision sur ce bâtiment, il faut être un équilibriste. Au sud, se trouve un restaurant rectangulaire, pour longtemps encore, au nord, une verrue et un mur en béton entravent en effet toute bonne vue sur l'entrée de la salle. Je comprends que le trou de la verrière, qui sert de sortie de secours, et qui est indispensable pour les salles de cinéma, ne peut être comblé.

Je pense que le rectangle en béton, qui a fait jusqu'à présent office de cheminée d'aération et de ventilation, devrait disparaître. Il est important que tout un chacun qui se balade sur l'avenue de la Gare puisse avoir une vision dégagée sur l'entrée du théâtre Equilibre. A l'inverse, de la place Jean-Tinguely, on devrait avoir une vue ouverte sur le Temple et ses environs. En 2026, il doit exister une solution technique pour faire disparaître ce mur bétonné. Faites tout votre possible pour la trouver. Notre théâtre et notre ville en seront magnifiés.

Andrea Diana (Vert·e·s). Ich möchte einen konkreten Missstand am Théâtre Equilibre ansprechen, der deutlich macht, weshalb das zur Abstimmung stehende Postulat notwendig ist. Im Innern des Theatersaals gibt es bei den Treppen keine Handläufe. Die Treppen sind

unregelmässig und teilweise steil. Viele ältere Besucher-innen haben Mühe, ihre Sitzplätze sicher zu erreichen. Im Aussenbereich sind die Handläufe flach und ebenfalls nicht konform.

Das Ziel ist klar: Alle Theaterbesucher-innen sollen die Treppen selbständig und sicher benutzen können. Zudem darf im Notfall eine rasche Evakuierung nicht durch fehlende Handläufe gefährdet werden.

Bei einer Besichtigung im November wurde seitens der Stadt argumentiert, ein zusätzlicher Handlauf sei wegen der minimalen Fluchtwegbreite von 1.80 Metern nicht möglich. Diese Aussage ist fachlich nicht korrekt. Ein Handlauf wird bei der Berechnung der Mindestfluchtwegbreite nicht angerechnet. Das Fehlen der Handläufe ist besorgniserregend, denn wir sprechen hier über Sicherheit und Zugänglichkeit. Ein zentrales kulturelles Angebot wie das Théâtre Equilibre muss für alle Menschen sicher und zugänglich sein.

Das vorliegende Postulat bietet die Chance, solche Defizite ernsthaft zu prüfen und zu beheben. Ich bitte Sie deshalb, es anzunehmen und damit ein klares Zeichen für Sicherheit und Barrierefreiheit zu setzen.

Rugo Claudio (PA). Je rappelle simplement à ce Conseil, qui aujourd'hui demande de remanier le théâtre et la place, que c'est lui qui a demandé de bloquer toute transformation pour les 50 ou 80 prochaines années. Il l'a fait durant cette législature ou celle d'avant, mais je crois que c'est celle-ci. On a donné main libre à Nordmann SA. Comme ce dernier a vendu, c'est une autre société qui va gérer ça, sans la fibre locale. Je pense que c'est une société qui vient de loin. Ce sont les mêmes personnes qui ont voté oui pour donner main libre à Nordmann SA qui, aujourd'hui, demandent une transformation. Bien sûr que l'on va soutenir cette transformation.

Vote

Le Conseil général décide, par 59 voix contre 2 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 224 de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Sophie Delaloye.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 225 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "Ticket de transport TPF zone 10 prolongé pour les seniors"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Je viens d'entendre une formulation pour le moins originale, c'est la première fois que j'entends cette tournure de phrase, et je m'en réjouis.

Dans le titre, on pourrait croire que c'est la zone 10 qui est prolongée, mais c'est vraiment un ticket à la journée. Nous avons donné gratuitement des abonnements annuels aux enfants, ainsi qu'aux touristes qui logent dans les hôtels. Là, la personne prend son ticket, donc il y a une participation.

C'est surtout pour les personnes âgées, qui sont à mobilité réduite. Un jeune, s'il veut vite faire quelque chose en ville, il peut: il court, il reprend son bus, il rentre. La personne âgée ne peut pas, elle a des difficultés à se mouvoir. On a essayé de faire souvent des choses. Après, je peux entendre le discours disant que "oui, mais ça coûte cher, etc." Neuchâtel l'a fait, Genève l'a fait, Martigny l'a fait, Fribourg le fera. Si ce n'est pas aujourd'hui, c'est une prochaine fois. Je vous remercie pour votre soutien.

C'est une idée qui ne coûte rien, qui coûte très peu techniquement. Il suffit de contrôler la personne qui a acheté son ticket. Ce ne sont que les contrôleurs de bus qui peuvent mettre en œuvre cette action. On pourrait aussi faire un ticket, bien sûr, mais ça c'est main libre au Conseil communal.

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Le traitement de ce postulat pourrait être considéré dans le cadre de la proposition n° 18, qui a été déposée par Les Vert-e-s, le PS et le Centre Gauche et transmise par le Conseil général le 10 juin 2024. Cette proposition *"charge le Conseil communal d'élaborer un règlement de portée générale visant à introduire un système global de subventionnement social et solidaire des abonnements aux transports publics. Il définira notamment les différentes catégories de statuts de revenus donnant droit à une subvention totale ou partielle."*

Si le Conseil communal peut nous confirmer que l'élaboration de ce règlement ne souffrira pas de délais supplémentaires, le groupe des Vert-e-s, dans sa majorité, soutiendra la transmission de ce postulat.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Notre groupe tient à remercier M. C. Rugo de nous rappeler qu'il se préoccupe de la situation des seniors de notre ville, particulièrement en période électorale (v. le postulat n° 147 de la précédente législature).

Sur le fond, nous reconnaissons volontiers que la problématique soulevée mérite d'être discutée. Faciliter l'accès aux transports publics pour les seniors est un objectif légitime et défendable. En revanche, sur la forme, le postulat soulève plusieurs interrogations. Tout d'abord, il y convient de rappeler que la compétence en matière de transports publics ne relève pas directement de la Ville, mais bien de l'Agglomération. Dès lors, un tel postulat aurait dû être déposé à l'Agglo et non devant ce Conseil.

Une précision s'impose, il ne s'agit pas de tickets de bus TPF qui sont vendus, mais bien de titres de transports Frimobil. Ensuite, permettez-moi de vous rappeler qu'en 2020, j'avais déjà déposé un postulat pour le subventionnement des abonnements des transports publics pour les seniors, le n° 153. Celui-ci avait été refusé par le Conseil communal. Il est donc pour le moins

surprenant de voir aujourd'hui réapparaître une proposition similaire sans que les arguments ayant conduit à ce refus n'aient été véritablement réévalués.

Je ne m'attarderai même pas sur les difficultés pratiques liées au contrôle. Il n'y a pas d'adresse sur les cartes d'identité, ni sur les passeports, notamment pour déterminer si un senior est effectivement domicilié en ville de Fribourg ou d'une autre commune d'une zone concernée. Le Conseil communal devra répondre à ces questions et je ne souhaite pas m'y substituer.

Au vu de l'ensemble de ces remarques, le groupe socialiste adoptera une position nuancée. Une partie acceptera ce postulat, l'autre s'abstiendra.

Steiert Thierry, syndic. Si j'interviens à nouveau, c'est pour rebondir sur l'intervention de Mme J. Cattin Kuster.

Le Conseil communal ne peut pas s'exprimer aujourd'hui sur une question qui serait, le cas échéant, traitée dans le développement de ce postulat. Ainsi, aujourd'hui, il en revient à votre groupe de décider si vous voulez ou non transmettre ce postulat. Dans ce sens-là, je vous renvoie la balle.

Rugo Claudio (PA). Je réponds à M. P.-A. Perritaz, qui n'a pas très bien lu: ce n'est pas Claudio Rugo. C'est écrit "*Fribourg le 8 décembre 2025, sur une idée de Cosimino Tumolo (dit Cosimo)*". C'est lui qui a fait cette proposition concrète, ce n'est pas mon idée. C'est un argument très valable pour soutenir ce postulat.

Par ailleurs, pour définir si une personne vit dans la commune ou pas, on peut très bien faire comme à Genève ou à Neuchâtel, distribuer une carte annuelle. Je crois que pour une de ces villes, on passe à la Commune prendre cette carte, et c'est bon. Parfois, ce sont des choses toutes simples à mettre en place.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 5 et 37 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 225 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 5 Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 37 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

- n° 226 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Etudier l'adoption d'une vraie politique financière"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vos propose de refuser la transmission de ce postulat. En effet, accepter la transmission signifierait admettre que la Ville de Fribourg ne dispose pas de stratégie financière, ce qui ne correspond pas à la réalité. Il convient de rappeler que le Conseil communal gère les finances communales avec soin, dans le cadre des procédures budgétaires et de l'adaptation annuelle du plan d'investissement et du plan financier. Cette politique est en parfaite adéquation avec le droit supérieur, en particulier la loi cantonale sur finances communales. Le Conseil communal s'appuie pour cela sur les indicateurs financiers et leur évolution.

Quant aux soucis exprimés par les auteurs du postulat, le Conseil communal est parfaitement conscient des perspectives financières, qui sont présentées dans la dernière mouture du plan financier, présentée au Conseil général en décembre dernier. Nous avons connu des années très favorables en termes de recettes fiscales, mais les communes fribourgeoises, de manière générale, devront affronter des charges importantes dans les années à venir, notamment en raison des charges de transfert, des charges liées qui viendront péjorer les comptes communaux. Il appartiendra au Conseil communal nouvellement élu le 8 mars prochain de tenir compte de cette réalité, et d'établir une stratégie financière, conformément aux ambitions exprimées dans le programme de législature.

Ce postulat demande de faire ce que le Conseil communal doit faire et fera de toute façon.

Murith Simon (Le Centre/PVL). On va malheureusement terminer cette volée de postulats avec un sujet un peu déprimant, qui plus est, le jour le plus déprimant de l'année. Lors de la présentation du plan financier 2026-2030, le représentant du Conseil communal a été assez clair. Il a dit que l'heure n'est pas à l'alarmisme, mais au contraire, très favorable à des réflexions posées, à la mise en place d'une stratégie financière et à des décisions équilibrées. C'est exactement ce que demande ce postulat: pas des mesures immédiates, pas des coupes, pas des hausses d'impôts, mais l'étude et la mise en œuvre d'une véritable stratégie financière. Aujourd'hui, nous disposons effectivement d'une planification chiffrée, mais face à un problème structurel, il nous manque un cap.

Le postulat demande que cette stratégie définisse notamment des objectifs chiffrés concernant l'évolution des charges de personnel et leur part dans les charges totales, des principes clairs de priorisation des investissements et de rationalisation des prestations, un niveau cible d'autofinancement incluant la fixation d'un seuil minimal de flux de trésorerie. Les indicateurs de cette stratégie pourront être suivis dans le temps et liés à des mesures correctives en cas de dépassement. Il s'agit donc d'un pilotage et non pas de dogme. Il est important d'agir maintenant, car beaucoup de leviers, et ça a été dit par M. le syndic, ne sont pas maîtrisables à court terme. Plus nous attendons, plus la marge de manœuvre se réduit et plus les décisions futures risquent d'être brutales.

A celles et ceux qui seraient tentés d'invoquer la période électorale pour repousser ce débat, je souhaite rappeler les faits. Les faits, ce sont des charges qui augmentent bien plus que les revenus. Les faits, ce sont 6 budgets déficitaires approuvés successivement. Les faits, ce sont des comptes 2024 déficitaires et les comptes 2025 qui le seront encore plus. Les faits, enfin, ça pourrait être un flux de trésorerie négatif dès 2027.

En réalité, nous ne sommes donc plus dans un affrontement politique, nous sommes face à une responsabilité collective, celle de réfléchir aujourd'hui aux outils et aux cadres qui nous permettront demain de faire des choix maîtrisés, plutôt que de subir des décisions contraintes et plus douloureuses. Pour conclure, je fais écho aux recommandations de l'Union des villes suisses (UVS) auxquelles notre Conseil communal aime se référer en matière de mobilité. En matière de finances publiques, sachez que l'UVS est claire dans ses perspectives des finances municipales d'août 2025: *"Chaque ville doit trouver sa propre voie vers une politique financière durable, ceci avant tout pour éviter un endettement excessif. Une dette élevée, ce sont des intérêts à payer de plus en plus lourds qui réduisent la marge de manœuvre financière des villes et pèsent sur les générations futures"*.

Jordan Marine (PS). Le groupe socialiste, vous le pensez bien, refusera la transmission de ce postulat, car il repose sur une lecture alarmiste et populiste de la situation financière, sans reconnaître les causes structurelles auxquelles toutes les communes fribourgeoises sont confrontées. Si les finances communales sont sous pression, c'est d'abord le résultat des baisses fiscales cantonales et des transferts de charges, des dynamiques qui touchent toutes les collectivités publiques, mais de manière plus marquée pour la ville-centre.

Lors du budget 2026, la droite s'est abstenue sur l'ensemble des investissements, sans proposer ni alternative, ni priorités claires. Une politique financière responsable exige des choix assumés, pas des slogans et des indicateurs brandis sans solutions.

Le groupe socialiste assume les choix politiques de notre exécutif: investir dans les infrastructures scolaires et extrascolaires, maintenir des prestations sociales de qualité, soutenir la culture et le sport, développer une ville vivante et inclusive. Ces investissements ne sont pas optionnels, ils répondent aux besoins de la population d'une ville-centre, qui porte des charges bien supérieures à celles des autres communes.

Sur l'ensemble de cette législature, les comptes sont équilibrés, et la Ville dispose encore d'environ CHF 200 millions de fortune. La planification financière est un outil de gestion, pas un oracle immuable. Quant à la priorisation des projets, elle se fait déjà en permanence, au Conseil communal comme dans cette assemblée.

Ce postulat n'apporte aucun élément nouveau. Il cherche à installer un récit catastrophiste pour justifier demain des coupes dans les prestations, qui font la qualité de vie de notre ville.

Si le groupe socialiste s'oppose à ce postulat, ce n'est pas par refus d'une politique financière complète, mais par refus d'une politique calquée sur les recettes de droite qui, au niveau cantonal, ont conduit à deux programmes d'austérité en à peine plus de dix ans.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser la transmission de ce postulat

Mauron Valentine (Vert-e-s). Personne ici ne conteste que la situation des finances de la Ville soit soumise à une tension certaine. Le déficit du budget 2026 et les projections du plan financier sont sérieux et appellent à la lucidité. Mais la question n'est pas seulement comptable et factuelle, elle est aussi profondément politique.

Le postulat qui nous est soumis aujourd'hui pose problème, non pas dans son diagnostic, mais dans les réponses qu'il suggère. Sous couvert de bonne gestion, il propose d'instaurer un cadre financier rigide, réductionniste, normativiste, qui figerait à l'avance des choix de société: évolution des charges de personnel, priorisation des prestations, seuils d'autofinancement.

C'est une orientation claire vers une austérité structurelle, qui, comme toujours dans les politiques de rigueur, se déploiera au détriment des services publics, de la cohésion sociale, de la culture et de la transition écologique.

N'en déplaise à ceux qui louent la soi-disant "bonne gestion", la Ville de Fribourg n'est pas une entreprise. Les services publics ont pour mission de servir d'abord et avant tout l'intérêt général, à rebours des objectifs de l'économie privée. Fribourg est une ville-centre, qui assume des charges importantes au profit de l'ensemble du district et du canton. Ces responsabilités expliquent en grande partie la pression financière actuelle et doivent être reconnues et compensées, plutôt que traduites mécaniquement en objectifs de réduction des charges.

Par ailleurs, les outils existent déjà: les budgets annuels, le plan financier, les normes MCH2. Ce postulat n'apporte pas plus de clarté démocratique; il ajoute surtout un carcan supplémentaire, qui réduirait la marge de manœuvre des autorités futures.

Pour les Vert·e·s, on ne répond pas à un déficit en coupant sans vision dans les services publics, en coupant dans une vision d'avenir pour la Ville. Prioriser, oui, on l'a entendu à l'envie, mais ça n'est pas anodin: prioriser selon les besoins de la population, avec transparence, dans une visée de justice sociale et avec ambition écologique. Et évoquer, sans tabou, les recettes, la solidarité cantonale et la justice fiscale — ce que ce postulat évite soigneusement; par dogmatisme, ou par électoralisme?

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser la transmission de ce postulat.

Page Maurice (CG). Le groupe CG refusa aussi la transmission de ce postulat, pour deux raisons: d'abord, on n'a pas à refaire le débat sur le budget ce soir. Il a eu lieu, il a été voté. Je pense qu'il n'est ni utile, ni pertinent de le faire. Encore une fois, parfois à gauche, mais surtout à droite, il faudrait peut-être songer à arrêter de déposer des postulats qui enfoncent des portes ouvertes. Ce postulat en est un parfait exemple.

C'est précisément le rôle du Conseil communal de mener et de gérer la politique que vous souhaitez, et je crois que l'on doit au minimum reconnaître sa compétence. Vous pouvez intervenir sur tout ce que vous voulez concernant le budget, mais il ne faut pas venir avec des plans ou des choses comme celle-ci. Ça n'a pas vraiment de sens.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce sujet, mais je suis assez étonnée. On a entendu pour tous les autres postulats que le but d'un postulat était justement d'étudier différentes possibilités. Là, quand j'entends les différents représentants de groupe s'exprimer, c'est comme si tout un coup, il y avait un cadre rigide, alors que justement, le but, c'est d'adopter une stratégie, avec une large marge de manœuvre.

La loi le dit très clairement: l'objectif, c'est de promouvoir une politique financière et une gestion administrative, conforme au principe d'un usage économe et efficace. C'est la loi sur les finances communales qui le dit. Je pense que ce postulat s'inscrit tout à fait dans la volonté de mettre en œuvre le cadre légal.

On a pu aussi entendre dans la presse qu'au vu des difficultés financières qu'ont différentes communes, il y a une possibilité éventuellement d'être mis sous tutelle si nous ne gérons pas mieux nos finances communales. En 2024, il y avait un déficit clair au niveau des comptes de plus de CHF 5 millions. En 2025, on ne connaît pas encore la couleur, mais une chose est sûre, c'est que si la Commune n'adopte pas de cadre clair, respectivement si elle n'entame pas des réflexions, il n'y aura pas la possibilité de se doter d'instruments qui permettront de redresser la barre. J'ai encore entendu ce soir que l'on était assis comme Picsou sur une montagne de

pièces d'or, donc sur notre fortune. Cette année, s'il n'y a pas assez de liquidités pour payer les charges, notamment les salaires, la Commune n'aura pas la possibilité de vendre un bâtiment pour payer les salaires à la fin du mois. C'est d'ailleurs à cause des problèmes de liquidités qu'il y a eu pendant la crise du covid que beaucoup de collectivités publiques se sont tournées vers des prêts très critiqués, comme la FIFA, pour pouvoir justement remplir leurs obligations. Encore une fois...

La présidente. Vous êtes arrivée au bout de votre temps de parole, je vous prie de conclure.

Rugo Claudio (PA). Je me sens libre de parler, étant donné que mes deux postulats ont été débattus. Je rappelle à Mme I. Sob que l'on a un plan financier, un budget, des comptes et vous voulez encore un postulat qui nous parle d'argent.

Par contre, j'aimerais faire deux remarques. La première, c'est que l'on peut faire dire n'importe quoi à un budget. Combien de fois nous avons voté un budget et l'année d'après, ça n'a pas été utilisé. Le Conseil communal a le champ libre. La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que j'ai entendu parler des charges du personnel. Une fois, je m'étais exprimé, je parlais de 650 employés, je parlais de 10 ans de travail, et là, tout de suite, le syndic m'avait repris en disant "On n'est pas 650, on est 750 employés". C'est grâce à moi en partie, vu qu'il y a 20 employés considérés comme tels qui sont arrivés dans ce chiffre.

Mme I. Sob, on n'entend pas, on lit la presse. Ce n'est pas par la presse que l'on entend, mais on s'informe. C'est une petite littérature entre.... presque une plaidoirie.

Dans la page consacrée à M. le syndic, il y a eu une erreur. C'est ça ma force, c'est que j'observe les chiffres. On parlait de 630 employés en Ville de Fribourg dans le dernier article sur M. T. Steiert. Là, il n'y a pas eu de correction.

Vote

Le Conseil général refuse, par 45 voix contre 25 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 226 de MM. Simon Murith, David Krienbühl et Pascal Wicht.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 25 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 45 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

9. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 227 de Mmes Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG) intitulé:
"Pour la gratuité de l'emprunt des livres et des jeux à MEMO"

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s).

Développement du postulat

MEMO, bibliothèque-ludothèque de la Ville de Fribourg, est un service public central favorisant l'accès à la culture, au savoir, à la lecture, au jeu, à l'éducation et au lien social pour l'ensemble de la population, tous âges confondus.

MEMO va fêter ses cinq ans ce printemps, et la réouverture de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) en 2026, dont les prêts sont gratuits, offre une occasion idéale de repenser de manière cohérente l'accès aux bibliothèques sur le territoire de la ville de Fribourg.

La gratuité de l'emprunt à MEMO permettrait de lever un frein financier, même modeste, pour certaines habitantes et certains habitants, et renforcerait le caractère inclusif et universel de ce service public communal. De nombreuses villes en Suisse et à l'étranger ont fait le choix de la gratuité des bibliothèques publiques, avec des effets positifs sur la fréquentation et la diversité des publics.

En 2019 déjà, le postulat n° 128 (2016-2021) avait demandé d'étudier la gratuité des prêts à la Bibliothèque de la Ville et la Deutsche Bibliothek. Le Conseil communal avait exprimé son soutien de principe à cette orientation.

Ce postulat demande au Conseil communal:

1. d'étudier la possibilité d'introduire la gratuité de l'emprunt des livres et des jeux à MEMO pour les habitant·e·s de la ville de Fribourg;
2. d'analyser les conséquences financières, organisationnelles et juridiques d'une telle mesure;
3. d'examiner les adaptations nécessaires du règlement de MEMO, en particulier concernant les dispositions relatives aux frais, tarifs et émoluments;

4. de présenter au Conseil général un rapport proposant, le cas échéant, un calendrier de mise en œuvre, idéalement en lien avec la réouverture de la BCU en 2026.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 228 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS) intitulé: "Etudier la création d'une commission du Conseil communal de la mobilité ou de compléter la commission de la mobilité douce déjà existante avec des membres du Conseil général"

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

La mobilité est au cœur des préoccupations quotidiennes de la population et constitue l'un des leviers majeurs d'une politique communale moderne, équitable et durable. Elle conditionne l'accès au travail, à la formation, aux commerces, aux loisirs et aux services publics. Elle a également un impact direct sur la santé, la sécurité, l'environnement et la cohésion sociale. À ce titre, la politique de mobilité ne peut être abordée de manière fragmentée ou uniquement réactive.

Notre commune est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs: augmentation du trafic, saturation de certains axes, insécurité routière, conflits d'usage entre les différents modes de déplacement, difficultés d'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que la nécessité impérieuse de réduire les nuisances et les émissions polluantes. Ces enjeux exigent une vision claire, ambitieuse et cohérente, portée politiquement et construite dans la durée.

Dans ce contexte, le présent postulat demande à l'Exécutif d'étudier la création d'une commission du Conseil communal de la mobilité comportant également des membres du Conseil général, ou de compléter la commission de la mobilité douce déjà existante avec des membres du Conseil général, afin de permettre au Conseil général d'accompagner plus étroitement la politique de mobilité menée par la Ville.

Une telle commission permettrait au Conseil communal de jouer pleinement son rôle stratégique et décisionnel et au Conseil général son rôle de suivi et d'autorité budgétaire dans un domaine qui engage fortement l'avenir du territoire. A ce jour, les Conseillers généraux ne font que d'examiner des budgets du Service de la mobilité et les budgets en lien avec l'achat de véhicules communaux sans pouvoir en débattre sereinement.

Cette commission aurait notamment pour missions, par exemple:

- a) Analyser les politiques et les pratiques actuelles en matière de mobilité, et anticiper les besoins futurs de la population.
- b) Proposer des orientations visant à renforcer la sécurité, à améliorer la fluidité du trafic et à promouvoir des modes de déplacement durables et accessibles à tou·te·s.
- c) Défendre une approche multimodale équilibrée, intégrant les transports publics, la mobilité douce, le trafic individuel motorisé et les nouvelles formes de mobilité, sans opposer les usagers entre eux.
- d) Préavisier les achats et le renouvellement des véhicules communaux, en veillant à la cohérence avec les objectifs climatiques, budgétaires et opérationnels de la commune.

- e) Préaviser les projets de modification des carrefours, des routes et des infrastructures de circulation, afin de garantir des aménagements sûrs, lisibles et adaptés aux réalités locales.

La mise en place d'une telle commission ou de l'intégration de conseillers généraux dans la commission de la mobilité douce renforcerait la transparence des décisions du Conseil communales en matière de mobilité. Elle offrirait un espace de débat politique constructif, permettant d'intégrer les attentes du Conseil général, de la population, les préoccupations des quartiers et les enjeux environnementaux, tout en assurant une vision d'ensemble.

Il est important de souligner que cette commission n'aurait pas vocation à se substituer aux commissions existantes ni aux compétences de l'Exécutif, mais bien à les compléter utilement, en apportant une expertise politique et un regard transversal sur les questions de mobilité.

Au vu de ce qui précède, les postulants invitent l'Exécutif à étudier la création d'une commission du Conseil communal de la mobilité ou de compléter la commission de la mobilité douce déjà existante avec des membres du Conseil général, convaincus qu'il s'agit d'un pas nécessaire pour une politique de mobilité plus transparente et résolument tournée vers l'avenir.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 229 de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Sécurité dans les parkings: places proches des sorties et renforcement des dispositifs de prévention"

Sob Isabelle (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Sur les conseils d'une élue Verte de la Ville, nous nous rendions mes collègues et moi à la mi-décembre 2025 au marché de Noël de la "kleine Schanze" et trouvions une place idéale proche de la sortie sur une "Frauenparkplatz" du parking de la gare de Berne. Cette aventure et des discussions sur l'insécurité en ville de Fribourg avec plusieurs habitantes de la ville nous ont inspiré, ma co-déposante et moi, ce postulat.

Le Conseil communal est invité à examiner la possibilité d'attribuer, dans les parkings de la ville de Fribourg (y compris les vélostations souterraines), des places situées à proximité immédiate des sorties et des accès piétons, prioritairement destinées aux femmes (ou à tout groupe qui pourrait être identifié comme à risque), ainsi que d'étudier d'autres mesures concrètes permettant de renforcer la sécurité dans ces infrastructures, y compris en étudiant la faisabilité et les mesures possibles dans les parkings privés ouverts au public.

Les parkings souterrains ou en surface et certaines infrastructures de stationnement constituent, pour une partie de la population, des lieux perçus comme inquiétants, en particulier en soirée et la nuit (isolement, angles morts, cheminements piétons longs, faible fréquentation, etc.). Cette réalité affecte directement le sentiment de sécurité et, partant, la liberté de déplacement.

Le harcèlement et certaines formes d'atteintes se produisent fréquemment dans l'espace public, y compris dans des lieux tels que "rue/parking/plein air". À Fribourg, une étude mandatée (HETS-FR / Ville de Fribourg) a mis en évidence l'ampleur du harcèlement de rue et

du sentiment d'insécurité associé (l'article de synthèse relève notamment que 79% des participant·e·s au sondage déclarent avoir subi des actes inappropriés au moins une fois dans leur vie).

Dans ce contexte, plusieurs villes ou exploitants de parkings ont mis en place des mesures simples de prévention, parmi lesquelles figurent des places "destinées aux femmes" ou "places sécurisées" situées près des sorties, des halls et/ou des zones surveillées. L'objectif n'est pas de créer un privilège, mais de réduire les cheminements à pied dans des zones isolées et de renforcer la sécurité perçue dans des lieux où le risque (ou la peur du risque) est plus marqué.

Concernant d'autres exemples dans le canton de Fribourg, il apparaît pertinent que la Ville, dans le cadre du rapport demandé, vérifie systématiquement auprès des communes et exploitants (publics/privés) l'existence éventuelle de dispositifs analogues, car ils ne sont pas toujours documentés de manière centralisée.

Le Conseil communal est invité à présenter au Conseil général un rapport comprenant notamment:

1. État des lieux des parkings concernés (parkings publics et, si pertinent, parkings privés à forte fréquentation):
 - configuration des accès, sorties, cheminements piétons, éclairage, angles morts, signalétique;
 - dispositifs existants (surveillance, interphonie, présence humaine, vidéosurveillance, etc.);
 - retour d'expérience des services compétents et, dans la mesure du possible, éléments disponibles sur incidents/signalements.
2. Analyse de faisabilité de l'attribution de places proches des sorties, prioritairement destinées aux femmes:
 - parkings ciblés, nombre de places, plages horaires (par exemple dès 18.00 heures), modalités de contrôle;
 - coûts (marquage au sol, signalétique, communication) et impacts sur l'exploitation.
3. Étude et comparaison d'autres dispositifs susceptibles de garantir la sécurité des usagers (en complément ou alternative), notamment:
 - renforcement de l'éclairage, suppression d'angles morts, amélioration des cheminements;
 - bornes d'appel d'urgence / interphonie, jalonnement clair vers les sorties;
 - présence humaine/patrouilles aux heures sensibles;
 - mesures d'exploitation (par exemple zones proches d'un poste de contrôle, accompagnement sur demande, procédures de signalement).
4. Proposition de mise en œuvre, idéalement sous forme de projet pilote, avec indicateurs d'évaluation (utilisation, retours des usagers, sentiment de sécurité, coûts).

D'autres pistes telles qu'un label "Parking Sûr" avec cahier des charges (éclairage, caméras, bornes SOS, zone proche sortie, etc.), le cofinancement ponctuel (signalétique, bornes d'appel) via des conventions ou l'intégration des exigences dans des campagnes de prévention et de bonnes pratiques pourraient également être explorées.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 230 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Nadège Piller (PS) et Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place une stratégie communale du numérique responsable, sobre et souverain"

Zainal Chloé (Vert·e·s).

Développement du postulat

Le numérique est devenu le socle de l'action publique. Il conditionne l'efficacité administrative, la protection des droits, la soutenabilité environnementale et la souveraineté.

Or, plusieurs évolutions majeures invitent à questionner le modèle actuel:

Urgence climatique

Le numérique représente déjà 4% des émissions mondiales de CO₂, une part qui double tous les quatre ans. Les déchets électroniques croissent plus rapidement que tout autre flux de déchets.

Souveraineté menacée

La Conférence suisse des Préposé·e·s à la protection des données a récemment alerté sur l'hébergement sur des clouds étrangers, soumis à des législations extraterritoriales.

Dépendance technologique

La concentration du marché limite la liberté d'agir des administrations publiques.

Si l'infrastructure numérique communale s'inscrit dans des cadres fédéraux, cantonaux et interinstitutionnels que la Ville applique et auxquels elle contribue, ceux-ci répondent avant tout à des exigences techniques et légales. Dans ce contexte, la Commune conserve une marge de manœuvre dans ses choix d'achats, d'infrastructures, d'outils, d'usage de l'IA et de gouvernance numérique.

Ce postulat invite le Conseil communal à étudier l'élaboration d'une vision politique du numérique éthique et responsable afin d'identifier et de proposer des réponses cohérentes aux enjeux environnementaux, de souveraineté, de dépendance technologique et de protection des données.

Les axes ci-dessous constituent des pistes prioritaires à explorer sans préjuger des solutions techniques qui relèveront d'une analyse approfondie.

Axes d'études prioritaires

1. Sobriété numérique et durabilité environnementale

Objectif:	Réduire l'empreinte environnementale du numérique communal.
Pistes intéressantes:	Allongement de la durée de vie du matériel, politiques de réemploi, critères environnementaux dans les marchés publics, évaluation systématique de l'impact environnemental des projets numériques.

2. Souveraineté numérique et maîtrise des infrastructures

Objectif: Garantir la maîtrise et la protection des données communales.
Pistes intéressantes: Hébergement des données sensibles en Suisse ou localement, recours privilégié aux logiciels libres et open source, mutualisation avec d'autres communes, interopérabilité et standards ouverts pour éviter les dépendances.

3. Gouvernance démocratique du numérique

Objectif: Clarifier les rôles et associer la population aux choix structurants.
Pistes intéressantes: Répartition claire des rôles politiques, stratégiques et opérationnels, mécanismes de consultation citoyenne, transparence sur les choix technologiques majeurs.

4. Usage éthique et encadrement de l'intelligence artificielle

Objectif: Garantir une utilisation éthique et transparente de l'IA.
Pistes intéressantes: Cadre d'usage limitant le recours à l'IA pour les décisions touchant aux droits fondamentaux, interdiction de la surveillance algorithmique de l'espace public, obligation de transparence et de contrôle humain, évaluation des biais discriminatoires.

5. Résilience et accessibilité des services

Objectif: Assurer l'accès aux services publics pour toutes et tous, y compris en cas de défaillance technique.
Pistes intéressantes: Maintien d'alternatives non-numériques, solutions de secours (low-tech), diversification des fournisseurs pour éviter les dépendances uniques.

6. Cohérence avec les politiques publiques existantes

Objectif: Aligner la stratégie numérique avec les autres engagements communaux.
Pistes intéressantes: Cohérence avec le Plan Climat et la stratégie de durabilité, coordination avec les politiques scolaires, articulation avec les démarches cantonales et intercommunales.

Une telle démarche offrirait à la Ville un cadre commun pour arbitrer ses choix numériques, anticiper les risques et transformer ces défis en leviers d'action publique.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 231 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Bettina Noll (Vert·e·s) intitulé: "Testons le "superblock", super-îlot de chaleur humaine pour dynamiser la vie de quartier"

Pochon Thierry (Vert·e·s).

Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de tester le concept du "superblock", ou super-îlot, à Fribourg.

Le super-îlot, "laboratoire de convivialité urbaine", est un quartier, ou réseau de rues, repensé à l'échelle locale, donnant la part belle à la vie de quartier, rendant aux habitant·e·s "leur rue" en termes de mobilité, de cohésion sociale et de qualité de vie. Livraisons, mobilité des PMR, accès aux parkings privés restent garantis.

En règle générale, tous les équipements du super-îlot sont mobiles (bancs, arbres et plantations en pots, places de jeux, etc.), c'est pourquoi la création d'un super-îlot conviendrait comme projet pilote pour une période limitée.

Les super-îlots viennent élargir le répertoire de planification existant au travers d'une diversité de concepts et d'approches: modération du trafic, davantage de végétalisation, projets participatifs, urbanisme tactique, création d'espaces dans les rues dédiés au jeu et à la convivialité. Sur ce dernier point, le Conseil général a par ailleurs budgétisé l'achat d'une place de jeux mobile, qui pourra être un élément clé du projet.

Concept mis en œuvre dans des villes comme Barcelone ou Lyon, testé à Zurich, Lucerne ou Bâle, ses résultats sont probants et les bénéfices réels: amélioration de qualité de l'air, réduction des nuisances sonores, végétalisation accrue, sécurité des piétons renforcée, renforcement de la cohésion au sein de la population du quartier.

A Fribourg, plusieurs lieux s'y prêtent naturellement, moyennant des aménagements légers, comme la rue Saint-Paul et ses environs. Bien évidemment, d'autres lieux pourraient être imaginés, d'étendues variables, en fonction des besoins, avec toutes les adaptations nécessaires liées à la configuration des lieux.

Le concept du super-îlot s'inscrit parfaitement dans le PAL (mobilité et durabilité) et regroupe nombre de mesures déjà en vigueur dans la ville. Si plusieurs postulats, projets, ou réalisations récentes vont dans ce même sens, le super-îlot proposé se veut comme un condensé de toutes ces mesures en un espace réduit et bien circonscrit, une zone ciblée et protégée.

Exemples et documentation:

- <https://www.bs.ch/pd/kantons-und-stadtentwicklung/Grundlagen/superblock>
- <https://www.stadt-zuerich.ch/de/planen-und-bauen/projekte-und-ausschreibungen/strassenfreiraum/in-planung/quartierbloecke.html>
- <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/a-bale-un-proiet-pilote-de-quartier-venu-de-barcelone-le-superbloc?urn=urn:rts:video:c59d79c2-6f4d-3f17-833c-4aa4074bebaa>
- <https://mobilitépiétonne.ch/proiects/superilots-cie/>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 232 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) intitulé: "Etudier la possibilité de

renforcer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg en la complétant d'indicateurs quantifiables issus de la théorie du Doughnut"

Yerly-Brault François (Vert·e·s).

Développement du postulat

En juillet 2025, la Ville de Fribourg publiait sa stratégie de durabilité "Fribourg 2030". Cette stratégie repose sur un set d'indicateurs élaborés selon une méthodologie spécifique. Ceux-ci feront l'objet de mises à jour régulières; certains indicateurs pouvant être abandonnés, substitués et ajoutés sur la base des expériences ou de nouvelles données notamment. Pour le moment, la stratégie de durabilité ne formule que des directions visées pour chacun de ces indicateurs (augmentation/diminution), mais il est précisé qu'il s'agit à terme d'élaborer des cibles quantitatives dans le but d'optimiser le monitoring de la mise en œuvre. Par exemple, pour l'indicateur "pollution chimique de la Sarine", la cible visée est une "diminution"; sans préciser de combien par rapport à quel état. De même, la Ville vise une diminution des indicateurs concernant le domaine de la précarité ("taux d'aide sociale", "contribuables à faible revenu", "niveau des loyers", "taux de chômage") sans qu'une référence ni une valeur-cible ne soient articulées.

D'après le communiqué de presse du Conseil communal, "cette ambitieuse politique repose sur un double principe: garantir à l'ensemble de la population un plancher social (accès à la santé, à l'éducation, à un revenu digne, à un logement) et respecter un plafond environnemental (climat, biodiversité, ressources naturelles). Le but, à court et moyen termes, consiste à permettre à chaque habitant·e d'évoluer dans un espace sûr, juste et durable".

Cette formulation fait écho mot pour mot au cadre conceptuel dit du "Doughnut", élaboré en 2012 par l'économiste britannique Kate Raworth. Cette théorie vise à introduire les notions de justice sociale aux côtés des enjeux environnementaux pour mieux guider les décideur·se·s politiques vers la transition écologique. En associant le cadre des limites planétaires à celui des besoins humains fondamentaux, Raworth dessine un espace juste et sûr pour l'humanité, placé entre le plafond environnemental et le plancher social.

Dans la théorie initiale de K. Raworth¹, le plafond écologique est incarné par les neuf limites planétaires identifiées en 2009 par le scientifique suédois Johan Rockström et ses collègues².

Elles concernent les paramètres biophysico-chimiques dont l'équilibre doit être maintenu au niveau mondial pour maintenir les conditions de vie favorables à la vie humaine telles que nous les connaissons aujourd'hui. Ce concept est reconnu et adopté au niveau européen, international (Nations Unies) et national.

Le plancher social est défini sous l'angle des besoins humains fondamentaux: l'autrice décrit 12 paramètres vitaux qui devraient être assurés pour tou·te·s: eau, nourriture, santé, éducation, emplois, etc.

Ce cadre théorique a été décliné, en 2020, en méthodologie plus opérationnelle applicable à une ville. Porté par le Doughnut Economics Action Lab (DEAL), la méthode vise à décliner la théorie du Doughnut à l'échelle locale. En Suisse, le Centre de compétences en durabilité de

¹ Raworth, K. (2012). A Safe and Just Space for Humanity. Can we live within the Doughnut? [Oxfam Discussion Paper]. Oxfam. https://doi.org/10.1163/2210-7975_HRD-9824-0069

² Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F. S., Lambin, E. F., Lenton, T. M., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, H. J., Nykvist, B., de Wit, C. A., Hughes, T., van der Leeuw, S., Rodhe, H., Sörlin, S., Snyder, P. K.,

L'Université de Lausanne (CCD-UNIL) a abondamment travaillé sur ce cadre et élaboré la stratégie de transition écologique du Grand Genève sur la base de ce cadre méthodologique.

En complément de la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg, la méthodologie du Doughnut telle qu'elle a été développée pour les collectivités publiques locales présente un avantage double:

- 1) Reposer sur des cadres méthodologiques et des standards scientifiques reconnus à l'international;
- 2) Quantifier l'état actuel des indicateurs du territoire (en allemand "IST-Zustand") et une valeur-cible pour un horizon temporel donné ("SOLL-Zustand").

Ainsi, très concrètement, et pour reprendre les exemples comparables à ceux cités plus haut pour la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg:

- la stratégie de transition écologique du Grand Genève commence par quantifier la "part des cours d'eau et des lacs en bon état biologique et physicochimique" (30% en 2022) pour ensuite fixer la valeur cible pour 2050 (100%);
- en ce qui concerne la précarité, elle identifie la "part des habitant-e-s précaires dans au moins une catégorie: monétaire familiale, emploi, logement" – cette part est estimée à 14,4% et l'objectif fixé pour 2050 est de 0%.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de compléter le set d'indicateurs de sa stratégie de développement durable des outils méthodologiques fournis par la théorie du Doughnut, afin de permettre d'établir:

- a) un état des lieux quantifié de la situation actuelle;
- b) une valeur-cible pour chacun de ces indicateurs quantifiés pour l'horizon 2040 et 2050;
- c) un suivi serré de la mise en œuvre afin d'adapter la stratégie aux évolutions concrètes et à l'état de la situation ainsi mesuré.

La Ville de Fribourg pourrait notamment faire appel à l'expertise de l'Université de Lausanne en la matière.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 233 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Etudier le phénomène de "non-recours" aux prestations sociales et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'accès à ces prestations"

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Les prestations complémentaires à l'AVS constituent un droit constitutionnel pour les personnes dont les besoins vitaux ne sont pas couverts (art. 112a Cst. féd.). La Constitution fribourgeoise garantit également des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge

de familles à revenus insuffisants (art. 60 al. 2 Cst. FR), mises en œuvre par une loi cantonale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

A ces prestations s'ajoute aussi notamment le droit à des subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie (LAMal).

Contrairement à l'aide sociale, ces prestations sont des droits légaux, non remboursables, et principalement financées par la Confédération et le Canton. Ces prestations sont également perçues comme étant moins associées à une stigmatisation et à un contrôle¹. De l'avis des postulant·e·s, leur mobilisation doit dès lors être priorisée, tant pour les personnes concernées que pour les collectivités publiques.

Or, le non-recours à ces prestations demeure un phénomène largement répandu en Suisse, malgré l'obligation légale d'information par les cantons. Selon une étude de 2023 mandatée par Pro Senectute et réalisée par la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (ZHAW), 15,7% des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile en Suisse seraient en situation de non-recours aux prestations complémentaires, soit environ 230'000 personnes (pour le canton de Fribourg, le ratio est à 16,1%)². Ce phénomène touche plus fréquemment les femmes.

En matière de subsides LAMal, le non-recours est également reconnu, bien qu'il n'existe en l'état pas de statistiques consolidées³.

Les principales causes identifiées du non-recours sont le manque d'information, la complexité administrative et la crainte de la stigmatisation.

Cela ne doit pas être une fatalité. Certaines collectivités ont pris des mesures pour y répondre.

A titre d'exemple, la Ville de Lausanne a lancé, avec le soutien du Canton de Vaud, des projets pilotes tels que *Appui social dans les quartiers* et *une campagne d'information sur les prestations sociales*, projets destinés à favoriser l'accès aux prestations sociales et à faire tomber les obstacles, notamment liés au manque d'informations⁴.

En ville de Fribourg, le phénomène du non-recours n'est à ce jour pas documenté de manière publique, mais il est vraisemblablement présent, en particulier parmi les personnes âgées, les femmes et les ménages précaires. En tant que collectivité de proximité, la Ville joue un rôle central dans l'information, l'orientation et la prévention de la précarité, et supporte indirectement les coûts du non-recours via l'aide sociale et d'autres dispositifs communaux.

La mise en place du *Guichet Famille* en lien avec les PC-Famille peut être l'opportunité de réfléchir de manière plus générale à des mesures contre le phénomène de non-recours en Ville de Fribourg auprès de l'ensemble des bénéficiaires potentiels, en lien également avec le mandat de l'OFAS pour la rédaction d'un guide pratique destiné à regrouper et diffuser les connaissances et expériences accumulées pour améliorer l'accès aux prestations sociales soumises.

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier les éléments suivants:

¹ Caritas Suisse, Plateforme Pauvreté

² ProSenectute, Altersmonitor 2022: Nichtbezug von Ergänzungsleistungen in der Schweiz- Teilbericht2

³ Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Plateforme nationale contre la pauvreté- Appel d'offres, Non-recours aux prestations sociales: élaboration d'un guide pratique pour les causes, les mesures et leur impact potentiel

⁴ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/sport-et-cohesion-sociale/social/a-propos/projets/projets-contre-le-non-recours.html>

- évaluer l'ampleur du phénomène de non-recours en Ville de Fribourg, en particulier s'agissant des prestations complémentaires AVS et des subsides d'assurance-maladie;
- déterminer les mesures concrètes que la Ville pourrait mettre en place, seule ou en partenariat avec des associations, afin de réduire efficacement le non-recours à ces prestations;
- évaluer l'opportunité et la proportionnalité de telles mesures au regard des bénéfices sociaux et financiers attendus, en tenant compte du coût estimé des mesures (notamment en termes de personnel supplémentaire);
- rechercher les possibilités de soutien ou de coordination avec le Canton et la Confédération.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 234 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS) et José Uldry (UDC) intitulé: "Pour un accès direct du quartier d'Alt et du Jura à la gare de Fribourg"

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Le quartier d'Alt dispose de peu d'accès directs aux transports publics sans devoir descendre sur la rue de Morat ou en devant prendre le bus à l'arrêt de Miséricorde. Si un certain nombre de trains ne passent pas encore par l'arrêt de la Poya, le présent postulat propose de faciliter l'accès des habitant·e·s du quartier d'Alt à la gare principale.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un accès depuis le parking de l'Université au prolongement du quai n°1 avec les différents partenaires, ce qui offrirait un accès direct aux habitant·e·s de ce quartier et leur éviterait de devoir faire tout un détour par le haut (chemin de la Tour-Henri) ou par le bas (rue du Criblet). Une simple rampe apporterait un accès direct à la gare de Fribourg. Le quartier du Jura bénéficierait également de cet accès direct.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 235 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et David Papaux (UDC) intitulé: "Mise en place d'un projet pilote pour optimiser les places de livraison au bénéfice des commerçants, artisans et restaurateurs de la ville de Fribourg"

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg dispose actuellement de 53 places de livraison, essentielles au bon fonctionnement des commerces, restaurants, hôtels et ateliers d'artisans. Cependant, ces espaces sont souvent mal utilisés ou inadaptés aux besoins spécifiques des professionnels, ce qui complique leur quotidien.

S'inspirant du projet pilote mis en place à Bienne, qui souhaite optimiser l'utilisation des places de livraison en les rendant plus accessibles et mieux adaptées aux besoins des artisans et commerçants, il serait pertinent d'étudier une démarche similaire à Fribourg, et peut-être même en créant localement de nouvelles places de stationnement spécifiquement dédiées aux artisans avec une nouvelle carte de stationnement "artisans".

Ce projet a pour objectif de simplifier la vie quotidienne des professionnels en améliorant l'accès aux zones de livraison, tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents secteurs économiques. Il serait en effet souhaitable d'envisager la mise en place d'espaces de dépose-minute devant certains établissements, à l'image des zones "kiss and fly" que l'on trouve dans les aéroports. Pour les hôtels, une telle place dédiée permettrait aux clients de s'arrêter en toute sécurité le temps de procéder au check-in, sans incertitude quant au droit de stationner ou à une éventuelle facturation. Pour les restaurants, ces espaces dépose-minute pourraient également s'avérer très utiles, notamment pour les livraisons et le déchargement de la marchandise, souvent contraints par le manque de stationnement temporaire à proximité immédiate des établissements et en concurrence avec le stationnement des habitantes et habitants ainsi que des clientes et clients.

Ces places seraient donc réservées aux livraisons/dépose-minute, avec des éventuelles restrictions d'horaires et de durée adaptées, et moyennant le paiement d'une "carte de stationnement" par le bénéficiaire implanté sur le territoire communal, ce qui limiterait l'impact sur l'espace public. Ceci permettrait au contraire de concentrer le stationnement courte durée pour livraison/dépose-minute en des endroits précis.

Le Conseil général invite le Conseil communal à:

- étudier la faisabilité d'un projet pilote visant à optimiser l'utilisation des places de livraison à l'attention des artisans à Fribourg;
- analyser les besoins spécifiques des commerçants, artisans, restaurateurs et hôteliers en matière de stationnement et déterminer si un besoin de places supplémentaires existe localement, dans des zones à forte pression de stationnement (notamment les quartiers historiques);
- proposer des mesures concrètes pour améliorer l'accès aux places de livraison, telles que la révision des horaires, la carte de stationnement, la signalétique ou l'aménagement des espaces;
- évaluer les impacts de ce projet sur le quotidien des professionnels et sur la fluidité du trafic urbain.

La mise en place d'un tel projet pilote permettrait de soutenir les acteurs économiques locaux en facilitant leur activité quotidienne, contribuant ainsi à une ville plus dynamique et attractive. L'étude requise doit idéalement inclure ces acteurs dans l'identification des besoins (par ex. via les associations de commerçants ou associations professionnelles).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 236 de MM. Léo Tinguely (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Prévenir les expulsions de logement: pour une détection précoce et une intervention ciblée"

Tinguely Léo (PS).

Développement du postulat

Dans un contexte de hausse des loyers et de pénurie de logements, les locataires se retrouvent de plus en plus exposés au risque d'expulsion.

Dans le canton de Fribourg, les loyers ont augmenté de 24% en vingt ans. Parallèlement, les professionnel-le-s du logement constatent un durcissement des pratiques des propriétaires, de moins en moins enclins à rechercher des solutions à l'amiable dans un contexte de pénurie. Avec un taux de logements vacants de seulement 0,91% en ville de Fribourg (relevé Q3 2025, Observatoire du logement), l'incitation à la négociation s'effrite: pourquoi faire des concessions lorsque des dizaines de candidat-e-s attendent qu'un logement se libère, souvent avec la perspective d'une hausse de loyer à la clé?

Derrière chaque expulsion se jouent des trajectoires de vie qui basculent. La perte du logement plonge les personnes concernées dans une précarité résidentielle, qui affecte l'ensemble des sphères de la vie: emploi, santé, scolarité, relations sociales. L'historique d'impayés devient alors un obstacle majeur à la recherche d'un nouveau logement sur un marché déjà saturé.

Les expulsions représentent également un coût important pour la collectivité. Mobilisation des services sociaux, hébergement d'urgence, consultations juridiques, accompagnement psychosocial: autant de ressources mobilisées une fois la crise survenue, alors même que des mesures de prévention permettraient d'éviter ces situations.

C'est pourquoi l'Union des villes suisses recommande¹ la mise en place de mécanismes de détection précoce des procédures de résiliation de bail, ainsi que de relais financiers en cas d'arriérés de loyer.

À Fribourg, il n'existe actuellement aucune base de données permettant d'identifier les expulsions imminentes. L'absence de données centralisées sur les procédures de poursuite et de résiliation prive ainsi les autorités et les acteurs concernés de leviers d'action efficaces pour prévenir et éviter les expulsions.

D'autres villes ont mis en place des dispositifs allant dans ce sens. A Genève, un mécanisme permet l'octroi d'une aide financière ponctuelle - sous forme de don non remboursable - aux personnes confrontées à des difficultés financières passagères ne bénéficiant pas de prestations sociales. A Lausanne et à Yverdon-les-Bains, les services du logement sont informés par les régies immobilières et les justices de paix en cas de procédure d'expulsion, permettant une intervention en amont.

Dans le but d'éviter la perte imminente d'un logement, les auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier:

¹ Initiative des villes pour la politique sociale, aide sociale dans des villes suisses – Comparaison des indicateurs 2024, p.64. https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/web_stso-10326_kennzahlenbericht_2024_fr.pdf?v=20260112155530

1. la possibilité de mettre en place un registre systématique des données relatives aux expulsions imminentes, en sollicitant la collaboration des gérances immobilières et des justices de paix, et, si nécessaire, le soutien du Canton;
2. la création d'un dispositif d'intervention précoce visant l'octroi rapide d'une aide financière ciblée en faveur de locataires confronté-e-s à des difficultés financières passagères, par exemple par le recours à des fonds existants ou à l'aide sociale.

Le Conseil communal a récemment publié sa "politique du logement et de l'habitat". Il en ressort, entre autres, une volonté de partenariat avec les acteurs sociaux et de l'immobilier dans laquelle s'inscrit parfaitement le présent postulat.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 237 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Harald Kust (Vert-e-s) intitulé: "Mesures pour une véritable ville cyclable et piétonne"

Müller Florian (PS).

Développement du postulat

La situation des cyclistes et des piéton-ne-s s'est considérablement améliorée en ville de Fribourg lors des 15 dernières années. Lors de la dernière évaluation du Prix Vélo de Pro Velo, en 2021/2022, Fribourg était la ville ayant réalisé les plus grands progrès. L'extension des pistes cyclables, l'instauration de nouvelles zones 30 et la réalisation de projets comme le carrefour Richemond ont grandement amélioré la sécurité, le confort et l'efficacité de la mobilité douce. Une meilleure infrastructure pour les piéton-ne-s et les cyclistes signifie des trajets scolaires plus sûrs, une meilleure qualité de vie et des déplacements plus rapides sur de courtes distances. La mobilité douce est bonne pour la santé, efficace, flexible, peu polluante et peu bruyante. Elle économise de l'espace et est peu coûteuse. Une part plus importante de la mobilité douce dans le volume total du trafic profite également aux transports publics et motorisés, car elle permet de soulager le réseau routier.

De plus en plus de personnes souhaitent se déplacer à vélo, à pied ou dans le cadre d'une mobilité combinée. Grâce à l'assistance électrique et aux vélos cargo, les possibilités d'utilisation sont plus variées et attrayantes, y compris dans des conditions topographiques difficiles.

Toutefois, Fribourg ne fait pas encore figure de modèle au niveau national. Pour augmenter les déplacements à vélo et à pied et atteindre les objectifs de relocalisation du trafic fixés au niveau cantonal et communal, il est essentiel de disposer d'une infrastructure de haute qualité et bien développée.

La promotion du transport à vélo et à pied est ancrée à différents niveaux. Dans le cadre du plan réseau cyclable cantonal, actuellement en consultation publique, le Canton réaffirme notamment sa volonté d'exploiter le fort potentiel du vélo et d'augmenter la part de la mobilité douce. Cela correspond également aux objectifs du plan directeur cantonal et du plan climat cantonal². La promotion de la mobilité douce est également un objectif important des projets d'agglomération³.

² Cf. <https://www.fr.ch/dime/actualites/nouveau-plan-du-reseau-cyclable-cantonal-pour-la-pratique-du-velo-au-quotidien-un-cadre-renforce-pour-la-mobilite-douce-a-fribourg>

³ Cf. <https://www.agglo-fr.ch/mobilite>

En 2024, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a adopté un plan communal de mobilité douce dans le cadre du plan d'aménagement local⁴. Il constate qu'il manque des pistes sécurisées et continues pour la mobilité douce. Il estime que le potentiel de développement est important et exprime sa volonté de développer et de compléter le réseau actuel, ainsi que d'améliorer les possibilités de stationnement et la signalisation⁵.

Avec le présent postulat, nous demandons au Conseil communal de présenter dans un rapport et dans un calendrier comment la promotion de la mobilité douce et le développement des infrastructures correspondantes doivent être réalisés. Le Conseil communal devrait notamment répondre aux questions suivantes:

- Quelles mesures concrètes le Conseil communal prévoit-il pour promouvoir la mobilité à vélo et à pied dans la ville de Fribourg?
- Quelles mesures sont prévues pour créer un réseau cyclable continu dans la ville de Fribourg, reliant les sites centraux à l'intérieur et entre les quartiers? Quelles sont les priorités?
- Quel est le calendrier de réalisation des tronçons de la TransAgglo sur le territoire communal?
- Le Conseil communal entend-il améliorer le balisage des infrastructures de mobilité douce et créer une carte accessible sur son site internet recensant les axes de mobilité douce comme l'a fait la Ville de Genève?⁶
- Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il pour créer des pistes cyclables séparées de la circulation motorisée?
- Quelles mesures le Conseil communal prévoit-il pour créer des chemins piétonniers attrayants?
- Quelles mesures le Conseil communal prévoit-il pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes?
- Quelles mesures le Conseil communal prévoit-il de mettre en œuvre pour fluidifier et améliorer la cohabitation entre les usagers de la mobilité douce, du trafic motorisé et des transports publics?

Deutsche Version:

Die Situation für Velofahrende und Fussgänger-innen hat sich in der Stadt Freiburg in den letzten 15 Jahren deutlich verbessert. Bei der letzten Auswertung des Prix Velo von Pro Velo im Jahr 2021/22 war Freiburg die Stadt mit den grössten Fortschritten. Der Ausbau der Velowege, die Einführung neuer Tempo-30-Zonen und Projekte wie die Kreuzung Richemond haben die Sicherheit, den Komfort und die Effizienz der sanften Mobilität merklich erhöht. Eine bessere Infrastruktur für Fussgänger-innen und Velofahrer-innen bedeutet sicherere Schulwege, mehr Lebensqualität und schnellere Fortbewegung bei kurzen Distanzen. Sanfte Mobilität ist gesundheitsfördernd, effizient, flexibel, emissions- und lärmschwach, raumsparend sowie kostengünstig. Ein höherer Anteil der sanften Mobilität am Gesamtverkehrsaufkommen kommt auch dem öffentlichen und dem motorisierten Verkehr zugute, da das Verkehrsnetz entlastet wird.

⁴ Cf. https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-06/5_palrev_vdf_pcmd_adopte2024.pdf

⁵ Cf. <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-06/PAL%20juin%202024.pdf>

⁶ Cf. <https://www.geneve.ch/themes/mobilite-transport/faire-velos-geneve/carte-velo>

Immer mehr Menschen möchten sich mit dem Velo, zu Fuss oder im Rahmen einer kombinierten Mobilität fortbewegen. Durch elektrische Unterstützung und Lastenvelos werden die Nutzungsmöglichkeiten auch bei anspruchsvollerer Topographie vielfältiger und attraktiver. Noch zählt Freiburg im schweizweiten Vergleich aber nicht zu den Vorbildern. Um die Nutzung des Velo- und Fussverkehrs zu erhöhen und die auf kantonaler und kommunaler Ebene angestrebte Verkehrsverlagerung zu erreichen, ist eine qualitativ hochwertige und gut ausgebaute Infrastruktur von entscheidender Bedeutung.

Die Förderung des Velo- und Fussverkehrs ist auf unterschiedlichen Stufen verankert. So bekräftigt der Kanton im Rahmen des kantonalen Velowegnetzplans, der sich derzeit in der öffentlichen Vernehmlassung befindet, seinen Willen, das hohe Potenzial des Velos zu nutzen und den Anteil der sanften Mobilität zu erhöhen. Dies entspricht auch den Zielen des kantonalen Richtplans und des kantonalen Klimaplan⁷. Weiter ist die Förderung der sanften Mobilität ein wichtiges Ziel der Agglomerationsprogramme⁸.

Der Gemeinderat der Stadt Freiburg hat 2024 im Rahmen des Ortplans einen kommunalen Plan sanfte Mobilität verabschiedet⁹. Der Gemeinderat stellt fest, dass es an sicheren und durchgehenden Strecken für die sanfte Mobilität mangelt. Er sieht ein grosses Entwicklungspotenzial und bekundet den Willen, das aktuelle Netz weiterzuentwickeln und zu vervollständigen sowie die Abstellmöglichkeiten und die Signaletik zu verbessern¹⁰.

Mit dem vorliegenden Postulat ersuchen wir den Gemeinderat, in einem Bericht darzulegen und in einem Zeitplan zu konkretisieren, wie die Förderung der sanften Mobilität und der Ausbau der entsprechenden Infrastrukturen erfolgen sollen. Dabei soll der Gemeinderat insbesondere die folgenden Fragen beantworten:

- Welche konkreten Massnahmen sieht der Gemeinderat vor, um den Velo-Fussgänger:innenverkehr in der Stadt Freiburg zu fördern?
- Welche Massnahmen sind geplant, um ein durchgehendes Velonetz in der Stadt Freiburg zu schaffen, das die zentralen Standorte innerhalb und zwischen den Quartieren miteinander verbindet? Welche sind die Prioritäten?
- Welcher Zeitplan ist für die Fertigstellung der Abschnitte der Transagglo auf dem Gebiet der Gemeinde vorgesehen?
- Beabsichtigt der Gemeinderat, die Signaletik der Infrastruktur für den Langsamverkehr zu verbessern und auf seiner Website eine Karte zu veröffentlichen, auf der die Verkehrsachsen der sanften Mobilität verzeichnet sind, wie dies die Stadt Genf getan hat?¹¹
- Welche Massnahmen sieht der Gemeinderat vor, um separate Velostreifen zu schaffen, die vom motorisierten Verkehr getrennt sind?
- Welche Massnahmen sieht der Gemeinderat vor, um attraktive Fusswege zu schaffen?
- Welche Massnahmen sieht der Gemeinderat vor, um die Sicherheit der Fussgänger:innen und Velofahrer:innen zu erhöhen?

⁷ Vgl. <https://www.fr.ch/dime/actualites/nouveau-plan-du-reseau-cyclable-cantonal-pour-la-pratique-du-velo-au-quotidien-un-cadre-renforce-pour-la-mobilite-douce-a-fribourg>

⁸ Vgl. <https://www.agglo-fr.ch/mobilite>

⁹ Vgl. https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-06/5_palrev_vdf_pcmd_adopte2024.pdf

¹⁰ Vgl. <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-06/PAL%20juin%202024.pdf>

¹¹ Vgl. <https://www.geneve.ch/themes/mobilite-transport/faire-velos-geneve/carte-velo>

- Welche Massnahmen plant der Gemeinderat, um den Verkehr zu entlasten und das Miteinander von Nutzer:innen des Langsamverkehrs, des motorisierten und des öffentlichen Verkehrs zu verbessern?

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions:

- n° 392 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative à la possibilité d'installer des panneaux de signalisation touristique de chaque côté du nouveau passage sous-voie

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal a transmis la question à Fribourg Tourisme et Région, en charge des panneaux d'information touristiques. Voici un résumé de la réponse reçue, envoyé par son directeur après une vision locale sur place:

- En effet, il n'y a pas d'orientation touristique sur ce site. Le totem en gare de Fribourg a été installé sous le parvis, devant le hall historique et principal de la gare. La question est donc pertinente.
- Une orientation touristique aurait du sens sur l'esplanade de l'Ancienne Gare, mais pas forcément du côté de Richemond: les touristes qui arrivent en train devraient être dirigés directement du "bon côté".
- Cela amène à l'intégration des CFF dans la réflexion. En effet, malgré une manifeste bonne volonté d'informer à la sortie des quais, dans le couloir, il est difficile de savoir de quel côté on doit "sortir de la gare" pour aller vers le centre-ville, la vieille-ville historique et l'Office du tourisme.

Deux démarches sont donc à entreprendre:

1. Intervenir auprès des CFF pour une meilleure orientation dans le couloir. Fribourg Tourisme et Région participe volontiers à la réflexion.
2. Installer un totem d'information à la sortie directe de la rampe d'escaliers, côté Ancienne Gare, en continuité avec les neuf autres totems de la ville. Celui-ci redirigerait directement vers la gare, le centre-ville, l'Office du tourisme, mais également blueFACTORY, par exemple.

La Ville va provoquer les rencontres nécessaires entre les parties prenantes dans ce sens.

Fonjallaz Jérémie (PS). Je suis satisfait de la réponse, mais il me manque juste une date. J'espère pouvoir bientôt retrouver mon chemin et peut-être que certains touristes le pourront aussi.

- n° 397 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative à l'élaboration d'un système équitable garantissant une inscription des enfants dans les crèches tout au long de l'année

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 novembre 2025, Mme M. Mendez a posé la question suivante:

"Pour les jeunes parents, trouver une place en crèche à Fribourg n'est pas une sinécure. L'organisation interne aux crèches peut être très différente d'un établissement à l'autre et dans de nombreux cas, il est plus compliqué d'y inscrire un enfant en cours d'année, plutôt qu'à la rentrée de septembre, en particulier pour les jeunes parents en fin de congé maternité.

Pour les familles dont les enfants sont nés grosso modo entre juin et octobre, cela peut vouloir signifier chercher des solutions de garde alternatives, pas toujours à disposition et souvent précaires pour pouvoir reprendre une activité professionnelle.

Dans l'élaboration de son projet de fondation visant à unifier la gouvernance des structures d'accueil, le Conseil communal est-il prêt à prévoir un système garantissant une intégration tout au long de l'année et ainsi un accès équitable? Si oui, comment? Si non, que prévoit-il pour garantir un accès équitable? De manière générale, quels seront les objectifs et les contours de cette fondation?"

Réponse du Conseil communal

Les résultats de la dernière étude des besoins en accueil préscolaire ([Microgis](#), 2024) montrent que la Ville de Fribourg offre suffisamment de places d'accueil à l'heure actuelle. Plusieurs formes d'accueil préscolaire existent et l'accueil familial de jour ([famiya](#)) qui offre un service qualitatif, fait partie des solutions, souvent plus flexible qu'une crèche.

Actuellement, la liste d'attente centralisée est chapeautée par la Ville. Les structures se rendent individuellement et de manière autonome sur la liste d'attente pour contacter les familles dans l'ordre d'arrivée, en fonction de leurs disponibilités. La Ville n'a aujourd'hui pas d'emprise sur le remplissage des structures, ou son optimisation. Toutefois, toutes les crèches de la ville ne sont pas complètes.

Indépendamment du modèle de gouvernance des structures préscolaires ou de leur concept pédagogique, le gros des places est libéré au mois d'août, à l'entrée des enfants à l'école. En cours d'année, les places ne sont libérées qu'en fonction des mouvements des familles, par exemple lors d'un déménagement, d'un changement du mode de garde ou d'un changement du besoin de garde. Si une intégration tout au long de l'année devait être garantie, une réserve de places devrait être maintenue ce qui entraînerait des coûts supplémentaires.

Le Conseil communal a défini les objectifs suivants pour la nouvelle gouvernance: *La Ville de Fribourg garantit l'égalité des chances pour tous les enfants habitant sur le territoire communal. Elle met à disposition des places d'accueil préscolaire en suffisance pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle répond aux ambitions qualitatives en matière de socialisation, d'inclusion et d'intégration des enfants.*

La gouvernance des structures préscolaires lui permet d'être à la hauteur des exigences légales, sociétales et pédagogiques, de faire évoluer les structures et d'optimiser les ressources à disposition.

Le changement de système permettra alors une vision globale du dispositif et plus concrètement d'améliorer la coordination, simplifier le subventionnement, gagner en efficacité administrative ou encore rendre plus cohérent le lien avec les familles.

A terme, la nouvelle fondation, réunissant les structures d'accueil préscolaire, devrait aussi permettre une optimisation de la gestion de l'offre et de la demande et de favoriser une occupation optimale des places.

Le projet de fondation est en cours d'élaboration et un règlement de portée générale réglant les principes et la mission de la nouvelle fondation sera soumis au Conseil général.

Mendez Monica (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 407 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative aux biais à éviter dans l'élaboration et l'analyse des statistiques futures sur la mise en vigueur de la première heure de parking gratuite

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé du postulat

En séance du Conseil général du 10 décembre 2025, Mme M. Collaud a posé la question suivante:

"La mise en vigueur de la première heure de parking gratuite générera très probablement son lot d'analyses et de conclusions. Volonté soutenue par les urnes pouvant notamment favoriser les commerces et le dynamisme de la ville, des effets de domaines minoritaires pourraient être constatés. Un effet de bord plus surprenant a été porté à ma connaissance. Il s'agit de l'impression régulière de tickets de parking par des enfants sur le chemin de l'école, jusqu'à sept à dix par enfant par jour. Mes questions au Conseil communal sont les suivantes:

- Outre la comparaison des rentrées financières des parkings, par ailleurs aussi influencées par la baisse du nombre de places de stationnement, comment la Ville s'assurera que les statistiques et conclusions qui seront tirées ne soient pas biaisées par de tels effets de bord ?

La programmation des horodateurs pourrait-elle être affinée, afin de s'assurer de la véracité des données entrées, parfois spéciales, et au moins d'en limiter la créativité?"

Réponse du Conseil communal

Avec une perte de plusieurs millions de francs chaque année, l'introduction de la première heure gratuite de stationnement fera effectivement l'objet d'une analyse statistique. Elle visera certainement à établir, après une année entière de fonctionnement, une comparaison des valeurs enregistrées avant et après l'introduction de cette gratuité.

Cette analyse qui reste à faire portera à minima sur l'évolution du nombre de transactions et sur l'évolution de la durée du stationnement.

Comme dans toute analyse statistique, des effets de bord sont possibles mais leur influence devrait être insignifiante compte tenu de la masse de transactions.

Par ailleurs, s'il était avéré que quelques enfants s'amuse à faire imprimer quelques tickets, cela ne devrait pas avoir dans l'analyse plus d'influence que les automobilistes qui continuent à utiliser les places de parc sans démarrer aucune transaction.

Pour rappel, les paiements à l'horodateur ne représentent plus que 30% des transactions. 70% d'entre elles sont effectuées à l'aide des applications ou par carte bancaire. De plus, sur les 248 horodateurs, seuls 84 délivrent encore des tickets.

Dans ces circonstances, les quelques tickets imprimés par des enfants ne devraient pas influencer de manière notable le résultat de l'analyse qui reste à faire.

Tous les horodateurs sont équipés d'un clavier alphanumérique pour permettre d'introduire toutes les immatriculations possibles et en particulier celles des véhicules immatriculés à l'étranger ainsi que celles des véhicules en provenance d'autres cantons.

Par commodité et simplification des opérations, nos appareils sont également configurés pour dispenser les détenteurs de véhicules immatriculés dans le canton de Fribourg d'introduire le FR, ces deux lettres étant proposées par défaut.

Pour l'instant, ces mesures sont suffisantes et il n'est pas prévu de les modifier.

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). Je suis partiellement satisfaite de la réponse et remercie le Conseil communal pour les informations transmises. J'espère que celui-ci ne comptera pas sur l'annulation des divers effets de bord pour s'assurer que les analyses futures soient représentatives.

- n° 410 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à l'article 27 du règlement général de police obligeant les distributeurs automatiques à proposer des produits locaux et sains

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 décembre 2025, Mme I. Sob a posé la question suivante:

"Le nouveau règlement général de police, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, introduit à son article 27 l'obligation pour les distributeurs automatiques de marchandises d'être compatibles avec les objectifs de santé publique (alimentation équilibrée et produits locaux et sains). Cet article précise que *'ce critère jouera un rôle prépondérant'*.

Ces dispositions témoignent d'une volonté de promouvoir une alimentation saine et de soutenir les produits locaux sur le territoire communal."

Différentes questions ont ensuite été posées, auxquelles il peut être répondu de la manière suivante:

Réponse du Conseil communal

- 1. Quels critères précis ont été ou seront définis pour évaluer la compatibilité d'un distributeur automatique avec les objectifs de santé publique et d'alimentation équilibrée ?**

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de police (RGP), la Ville s'est efforcée de trouver la meilleure solution possible permettant de se conformer aux objectifs de proximité, de santé et d'alimentation équilibrée imposés par le nouvel article 27 du règlement introduit par le Conseil général. Après avoir effectué une recherche des différents fournisseurs de services de distribution automatique actifs sur le marché, il est rapidement apparu que seuls deux candidats étaient à même d'assurer une telle prestation: Dallmayr et Selecta.

Le Conseil communal a dès lors évalué l'opportunité de travailler avec Dallmayr, qui est une entreprise qui a développé un projet novateur de distributeurs automatiques en circuit court avec des producteurs locaux dans la région lausannoise. Cette option, qui ne proposait quasiment pas de produits fribourgeois, n'a toutefois pas été jugée viable car elle impliquait d'une part, pour la Ville, de financer ce service (à des coûts élevés) et, d'autre part, cette prestation n'aurait pu être proposée que dans 5 des 25 distributeurs actuellement présents sur le domaine public, le reste des appareils demeurant achalandés comme les distributeurs Selecta ordinaires, à savoir avec des produits de grande distribution qui plaisent à la majorité des consommateurs et ne répondent pas aux exigences du règlement communal. De plus, le modèle de distributeurs utilisé par cette société n'était pas adapté pour être installé à l'extérieur et résister aux intempéries. Cette piste a donc été abandonnée et une négociation a été entreprise avec Selecta afin de trouver une solution permettant de satisfaire au mieux aux exigences imposées par le nouveau règlement. Celle-ci est exposée dans la réponse à la question n° 4.

2. Comment la notion de "produits locaux et sains" est-elle concrètement définie dans le cadre de l'application de cet article ?

La notion de "produits locaux" et surtout de "produits sains" est difficile à déterminer et à interpréter. Peut-on dire d'un produit qu'il est "local" s'il est cultivé en Suisse, dans le canton, ou dans la région? Et est-il local s'il est transformé à proximité, mais que les matières premières sont importées? Ou encore, si le distributeur est local ?

Une étude réalisée par AGRIDEA et cofinancée par les services d'agriculture des cantons de Vaud, Genève et Fribourg (Consommation alimentaire "locale": perceptions et habitudes de consommation) indique que le terme "local" peut être utilisé de manières bien différentes selon l'objectif poursuivi et que de nombreux messages et valeurs lui sont attribués. La consommation locale a pour principaux objectifs de favoriser le développement économique d'une région, de soutenir les acteurs locaux et de promouvoir un terroir. La proximité fait principalement référence au lieu de production des matières premières, mais le lieu d'élaboration est lui aussi important. Selon cette définition, on peut donc considérer comme produits locaux non seulement les produits des maraîchers et artisans de la région ainsi que des spécialités comme le Gruyère, les meringues et la crème double de la Gruyère, la cuchaule ou encore la poire à Botzi, mais également le chocolat Villars (Fribourg) ou Cailler (Broc).

La notion de produit "sain" n'est pas plus aisée à déterminer dans la mesure où c'est souvent la fréquence de consommation de certains produits qui est néfaste pour la santé et non les produits en tant que tels. On peut toutefois retenir qu'un produit sain est un produit équilibré ou qui participe à l'équilibre alimentaire de celui qui le consomme. Un produit sain, c'est aussi un produit naturel ou fabriqué à partir d'ingrédients qui le sont. Les fruits, les légumes, les légumineuses sont ainsi reconnus comme étant des produits sains. On ne peut en revanche probablement pas considérer que le Gruyère, les meringues ou la crème double soient des produits bénéfiques pour la santé.

3. Quelle procédure d'autorisation a été mise en place pour l'installation de nouveaux distributeurs automatiques, et comment le "rôle prépondérant" de ces critères est-il garanti?

Il n'est pas prévu, pour l'heure, d'autoriser l'installation de nouveaux distributeurs de marchandises sur le domaine public. Aucune demande répondant aux exigences fixées par le règlement communal ne nous a d'ailleurs à ce jour été transmise. A noter que l'installation d'un distributeur automatique est soumise à demande de permis de construire.

4. Un inventaire des distributeurs automatiques existants sur le territoire communal a-t-il été établi, et si oui, ces installations sont-elles soumises à une mise en conformité avec les nouvelles exigences?

Oui, la Ville a connaissance de pratiquement tous les distributeurs automatiques implantés sur le territoire communal. Il est toutefois à relever que seuls les distributeurs implantés sur le domaine public ou sur le domaine privé communal à usage public sont soumis aux exigences de l'article 27 RGP. Ce règlement ne s'applique en effet pas sur le domaine privé des tiers. La quasi-totalité des distributeurs installés sur le domaine public sont des distributeurs Selecta.

La solution qui a été trouvée et qui sera mise en œuvre est que la Ville choisira, au sein de l'assortiment de Selecta (issu de produits de la Coop), 10 produits qui répondent au mieux aux exigences fixées (produits locaux). Ces produits seront mis en avant dans l'assortiment et garniront à l'avenir les rayons des distributeurs Selecta (env. 25 distributeurs répartis sur le domaine public communal). La mise en œuvre est prévue dans le courant de l'année 2026.

5. Quels moyens de contrôle et de suivi le Conseil communal prévoit-il pour s'assurer du respect de ces dispositions à long terme ?

Le contrat avec Selecta a été adapté et renégocié en vue d'intégrer l'offre de 10 produits locaux. Un bilan pourra être tiré après une ou deux années de mise en œuvre afin de vérifier l'effet que cette modification aura engendré sur les chiffres de vente ainsi que sur les habitudes des clients-consommateurs de Selecta. Il n'est, en l'état, pas prévu d'autre démarche de contrôle.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je suis particulièrement satisfaite du timing. Ce soir, nous avons reçu un petit fascicule intitulé "Mit goût", qui est une stratégie – une autre, – dans laquelle il est marqué que l'une des fiertés de la capitale cantonale, c'est la gastronomie.

Je remercie le Conseil communal au sujet de l'effort pour les distributeurs Selecta. Je suis étonnée que ce soit si difficile de trouver un chemin pour déterminer ce que sont des produits locaux et a fortiori des produits sains. Concernant la question 3, elle est restée sans réponse. Elle portait en réalité sur le renouvellement de la concession Selecta. Je la reposerai donc ultérieurement pour avoir une réponse satisfaisante et je me réjouis de découvrir, courant 2026, le nouvel assortiment des distributeurs.

E. Nouvelles questions

- n° 412 de M. Nicolas Violi (PS) relative aux contrôles de sécurité effectués par la Commune dans les établissements publics et particulièrement les bars en sous-sol de la ville

Violi Nicolas (PS). J'aimerais savoir en détail quels sont les contrôles de sécurité effectués dans les établissements qui accueillent du public en ville de Fribourg. Cette question se décline en plusieurs sous-questions, que voici:

- Quelles sont les normes des contrôles en vigueur pour la Commune?
- A quelle fréquence, de quelle manière et avec quel niveau d'expertise les établissements fribourgeois ont-ils été et sont-ils effectivement tous contrôlés?
- Quels sont les éléments qui sont pris en compte dans les contrôles de sécurité (matériaux, configuration des lieux, issues de secours, sprinkler, extincteurs, plan d'évacuation, formation des équipes)?
- Une attention particulière est-elle portée aux établissements en sous-sol et aux bars, éphémères ou non, se situant dans des caves?
- Les personnes responsables ont-elles le temps et les moyens suffisants pour effectuer correctement tous ces contrôles?

Je vous remercie pour vos réponses, car je pense qu'après l'incendie de Crans-Montana, elles sont importantes pour rassurer la population sur la sécurité des lieux de culture, de convivialité et de fête en ville de Fribourg.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 413 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Selon une information relayée par ArcInfo le 15 janvier dernier, les loyers des locaux commerciaux en ville de Neuchâtel auraient bondi de 78% entre 2019 et 2025, passant de CHF 228.- à 406.- le mètre carré. Cette augmentation massive des coûts fixes pèse sur la capacité économique des commerces et est, toujours selon le quotidien, l'un des facteurs principaux expliquant la vacance des locaux commerciaux neuchâtelois, en sus de la rude concurrence exercée par le commerce en ligne.

Il est particulièrement intéressant de noter qu'au pied du Jura, les travaux dans l'espace public ou les places de stationnement ne sont pas pointés du doigt pour expliquer les difficultés structurelles traversées par les milieux commerçants. La situation semble par ailleurs partagée par la plupart des villes moyennes en Suisse ou ailleurs.

- Le Conseil communal a-t-il connaissance de l'évolution des loyers pour les locaux commerciaux en ville de Fribourg ces dernières années? Ont-ils subi une évolution similaire à la situation neuchâteloise?
- Dans le cadre des études sur la vacance des locaux commerciaux, est-il prêt à relever ces données et faire un rapport sur les aspects qui bloquent l'installation et le développement de commerces locaux?

- Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de développement économique: quelles pistes étudie-t-il pour augmenter l'attractivité des locaux commerciaux, notamment en collaboration avec les propriétaires? Dispose-t-il d'outils incitatifs ou fiscaux à cette fin, ou serait-il prêt à s'en doter?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 414 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique

Yerly-Brault François (Vert-e-s). La Chambre de l'économie sociale et solidaire vaudoise "APRÈS-VD" a annoncé aujourd'hui même par le biais d'une newsletter avoir été mandatée par la Ville de Fribourg pour réaliser une cartographie des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) sises sur le territoire communal.

L'économie sociale et solidaire est une économie qui s'inscrit dans le cadre référentiel des limites planétaires et respecte les besoins humains fondamentaux. Les organisations de l'ESS ont une mission à impact social et/ou environnemental, elles présentent une forme de gouvernance démocratique et la lucrativité y est redistribuée.

Selon la newsletter d'APRÈS-VD, la Ville de Fribourg mandate cette cartographie de l'ESS pour mieux comprendre les besoins du territoire, identifier les défis des organisations locales et offrir un soutien adapté, tout en renforçant les partenariats et la durabilité.

Ma question est la suivante: cette cartographie de l'ESS à Fribourg, de ses besoins et de ses défis, accompagnée d'instruments d'encouragement correspondants seront-ils traités dans le cadre de la stratégie de développement économique? Si oui, sous quelle forme? Si non, pourquoi?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 415 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la situation financière de Groupe E Celsius SA

Krienbühl David (PLR). Selon les comptes 2024 récemment publiés par la société Groupe E Celsius SA – avec un retard de six mois –, il ressort que l'endettement total de cette société fille de Groupe E a fortement augmenté, passant de CHF 149 millions en 2023 à CHF 218 millions au 31 décembre 2024, soit une hausse de 46%. Pour rappel, la Ville de Fribourg détient 27,29% du capital-actions de Groupe E Celsius SA.

Dans ce contexte, le Conseil communal peut-il indiquer:

1. Si le Service des finances de la Ville de Fribourg dispose d'informations spécifiques concernant la situation financière actuelle de Groupe E Celsius SA et l'évolution récente de son endettement?
2. Si des analyses de risques financiers ont été menées en lien avec la participation de la Ville de Fribourg dans cette société, notamment au regard de l'augmentation marquée de la dette et des prêts accordés par Groupe E?

3. Le cas échéant, quels sont les risques potentiels identifiés pour la Ville de Fribourg et quelles mesures de suivi ou de surveillance sont envisagées afin de protéger les intérêts financiers et les intérêts de la Commune?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 416 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Florian Müller (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la rénovation des immeubles de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (Cité-Bellevue) et à ses conséquences pour les locataires

Vonlanthen Marc (PS). Récemment, les rénovations de trois immeubles – plusieurs dizaines d'appartements locatifs – dans le quartier du Schoenberg, route de la Cité-Bellevue, ont été mises à l'enquête. D'autres rénovations sont attendues à l'avenue Jean-Marie-Musy. Ces immeubles sont propriété de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg (CPEF). L'assainissement énergétique des bâtiments est bien entendu une nécessité et il est compréhensible que les propriétaires souhaitent maintenir leurs biens à un certain standard. Cela pose cependant quelques questions.

A la route de la Cité-Bellevue, et même si la CPEF assure maintenant ne pas prévoir de réduire la surface des appartements, la question de l'augmentation des loyers et des résiliations de bail reste entière. Il y a actuellement des appartements qui ont été mis en location, à la route du Riedlé 13a, qui appartiennent à la Caisse de prévoyance des CFF. Sur les 75 appartements qui seront mis en location, il y a en 7 qui sont des 4 pièces et plus, soit largement en-dessous de la part moyenne en ville pour ce type d'appartement, telle qu'on la trouve dans les chiffres de l'Observatoire du logement.

Nous nous inquiétons que des familles doivent éventuellement en subir les conséquences et se résoudre à déménager pour trouver dans d'autres communes un appartement abordable et de taille suffisante – une tendance qui existe bel et bien et que le Conseil communal constate dans sa politique du logement et de l'habitat. Selon l'Observatoire du logement et immobilier, le taux de logements vacants en ville de Fribourg est tombé à moins de 1%, ce qui correspond à une pénurie de logements selon la définition officielle. Parallèlement, les loyers du parc immobilier privé ont fortement augmenté. Nous nous retrouvons dans une situation de plus en plus critique pour Fribourg. Dans ce contexte, nous avons les trois questions suivantes:

1. Selon la statistique des bâtiments et des logements de l'OFS, la part de 4 pièces et plus est en diminution depuis les années 1990 dans le canton, ceci alors que les loyers ne cessent d'augmenter. Le Conseil communal peut-il confirmer cette tendance en ville de Fribourg et nous donner son appréciation de la situation?
2. Concernant les immeubles de la route de la Cité-Bellevue et de l'avenue Jean-Marie-Musy, le Conseil communal partage-t-il nos inquiétudes au sujet des locataires?
3. Comment le Conseil communal entend-il agir pour freiner la pénurie de grands logements abordables en ville de Fribourg?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 417 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative aux heures de sport des élèves de la ville à la suite de la fermeture prolongée de la salle de sport de la Villa-Thérèse

Vonlanthen Marc (PS). Depuis le début de l'année scolaire en cours, la salle de gymnastique de la Villa-Thérèse est fermée pour cause d'infiltration d'eau. Cette situation peut entraîner des conséquences sur la pratique sportive des élèves, notamment sur l'exercice des trois heures de sport hebdomadaires prévues par la législation.

Le Conseil communal peut-il nous résumer la situation actuelle pour les élèves des établissements scolaires impactés (Heitera, Villa-Thérèse et Auge) et les démarches qu'il a entreprises?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. La salle de sport de l'école de la Villa-Thérèse est effectivement en rénovation depuis plusieurs mois. Des travaux prévus pendant des vacances ont mis au jour la présence d'eau entre le radier et l'étanchéité. Par conséquent, des investigations supplémentaires ont été nécessaires et des travaux plus longs que prévus ont démarré. La halle de gym est donc exceptionnellement et temporairement indisponible. Mon collègue Elias Moussa pourra éventuellement vous donner de plus amples informations sur le calendrier des travaux.

Au niveau primaire, en ville de Fribourg, les élèves disposent de deux unités de sport en salle par semaine. Depuis de nombreuses années, la troisième unité est dispensée sous forme d'après-midi sportifs et d'unités de natation réparties sur l'année. Cette organisation permet aux enfants de découvrir des sports variés. On peut citer par exemple la course d'orientation.

La Ville est responsable de mettre à disposition les infrastructures pour le sport. Dès que la situation nous a été remontée, nous avons cherché des solutions transitoires pour cette période qui durera quelques mois. Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a tout mis en place afin de respecter les obligations légales et je peux vous confirmer qu'elles sont respectées.

Les élèves concernés des écoles du site de la Heitera effectuent les heures de sport hebdomadaires dans les deux salles de la Heitera, grâce à une organisation plus compacte en matinée. Les élèves de l'Auge vont à la salle de sport de la Neuveville. Ceux de la Villa-Thérèse se déplacent dans les salles de sport sur le site de Saint-Léonard. Pour ces élèves, la Ville a mis en place des transports en bus spéciaux pour raccourcir les temps de déplacement.

Le reste de l'organisation du sport scolaire, à savoir les heures de natation et les après-midis sportifs ne sont pas concernés par l'indisponibilité temporaire de la salle de gym de la Villa-Thérèse. Nous avons tenu compte du temps de trajets. Ainsi, les trois heures obligatoires sont respectées.

Pour tenter au maximum de réduire les conséquences négatives de cette situation exceptionnelle et temporaire, la Ville de Fribourg a fait quelques aménagements: par exemple, les petits degrés de la Villa-Thérèse (1-3H) vont à la gym toutes les deux semaines au lieu d'une fois par semaine, pour leur éviter les trajets fastidieux. Pour compenser, ils y restent toute la matinée et pas seulement les deux unités.

Ces informations démontrent que des changements ont eu lieu dans l'organisation. Le dispositif a été élaboré par la Ville, en concertation avec les Directions d'école concernées. La mise en œuvre du dispositif, ou autrement l'organisation et le contenu des cours relèvent de l'école. Il est alors possible que certains enseignants aient changé leur organisation, par exemple en

faisant un cours en extérieur. Cette mise en œuvre n'est plus de notre responsabilité, du moment que l'infrastructure est à disposition. La communication sur l'organisation relève également des écoles et j'encourage les parents à toujours voir en premier lieu avec l'enseignant·e ou le·la directeur·rice d'école si des questions surgissent.

Enfin, le Conseil communal a mis en place, depuis la rentrée scolaire 2025-2026, un nouveau concept de sport pour le primaire, qui permet d'offrir les mêmes camps et journées à tous les élèves de notre ville. Ainsi, en plus de l'organisation hebdomadaire, des après-midi sportifs et des unités de natation, les élèves qui bénéficient des journées de ski ou des camps de ski, profitent encore de journées sportives supplémentaires.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je complète en disant que, dans l'état actuel de nos connaissances et de l'avancement des travaux, il est prévu que la halle de gymnastique soit remise en service dans le courant du mois d'avril de cette année.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 418 de M. François Miche (PS) relative aux informations concernant les représentations des autorités de la Ville sur le site internet de la Commune

Miche François (PS). Un onglet sur le site internet présente des informations lacunaires concernant les représentations des autorités de la Ville. Qu'en est-il?

Auparavant, chaque élu recevait un répertoire contenant la composition des commissions de la Ville, des délégations et des représentations auprès des différentes institutions. Ce répertoire était aussi disponible sur internet, mais il ne l'est plus. A lire la nouvelle page internet dédiée, une très grande partie de ce travail, que je trouvais admirable, a disparu. En tant que conseiller général, j'étais admiratif envers nos cinq membres du Conseil communal qui, en plus de devoir travailler tous les jours, de participer aux séances du Conseil général, étaient membres d'un grand nombre d'organes. Il était intéressant de voir la composition des comités et je trouve un petit peu dommage que ces informations se soient perdues. Tout le monde était intéressé à voir et découvrir tout le travail qu'ils faisaient et tous les efforts qu'ils déployaient. Que pensez-vous faire pour corriger cela?

Steiert Thierry, syndic. Je peux en effet affirmer qu'à l'époque il existait un cahier qui était réédité, respectivement actualisé, chaque année sous forme imprimée. Il comportait les indications sur la composition de toutes les délégations et commissions du Conseil communal, du Conseil général et de la Commune de manière générale.

Ces cahiers comportaient aussi des données que l'on ne veut et que l'on ne peut aujourd'hui plus publier, notamment des adresses privées, des numéros de téléphone et autres. Ces données servent bien sûr au secrétariat de l'administration communale pour contacter lesdites personnes. Par contre, la composition elle-même figure toujours sur le site internet (annexe 3 du règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg n° 101.2 sur le lien <https://www.ville-fribourg.ch/reglements-tarifs>). Il y a les mêmes informations, mais simplement sans les adresses et autres indications privées. L'information sur la composition des organes, des commissions et des délégations est toujours disponible sur le site internet, sous une forme qui se présente un petit peu différemment et qui est peut-être un petit peu moins lisible. Par contre, elle est actualisée de manière immédiate par l'administration.

Miche François (PS). Je suis moyennement satisfait de la réponse car, de mémoire, je me rappelle qu'il y avait pas mal d'organes dont ils étaient membres et dont on n'a pas fait mention

maintenant sur internet. Il me semble que l'on avait des représentants qui allaient nous représenter du côté de l'aéroport de Genève, du côté des villes de Zaehringen, du côté de Rueil-Malmaison, et j'en passe. Je pense aussi à certaines commissions qui étaient proches du Conseil communal et que l'on ne voit pas, ne serait-ce que la commission, de mémoire, au sujet des piétons. J'aurais voulu aussi que de ce côté-là on laisse l'éclairage que l'on avait avant.

- n° 419 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la pose de bancs publics pour atténuer les effets de chaleur

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai constaté l'été passé qu'à la rue du Nord, en face du bâtiment des finances, il manquait un à deux bancs publics alors que les ancrages au sol existent. Au chemin du Palatinat, il n'y a que deux bancs au début du chemin.

Mes questions sont les suivantes.

1. Est-ce que la Ville a conscience du besoin de la population de pouvoir se tenir à l'extérieur et non à l'intérieur de leur logement pendant les périodes de forte chaleur?
2. Y a-t-il un planning pour la pose de nouveaux bancs dans les espaces ombragés et quels sont les critères pour la pose de ces bancs?
3. Combien coûte un nouveau banc public et quel est le nombre de nouveaux bancs posés en 2025 et prévu d'être posés en 2026, en remplacement d'anciens bancs?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

1. Oui, la Ville a conscience de cet élément-là et en cas de période de forte chaleur, elle suit bien évidemment également les recommandations du Canton, à savoir que pour l'extérieur, il est préférable de se tenir à l'ombre et pour l'intérieur, dans des locaux bien ventilés ou climatisés.
2. Oui, il existe un planning. Dans le cadre de sa stratégie de pose de nouveaux bancs, certains ont été déployés en première priorité au centre-ville, puis au Schoenberg. Ce déploiement va se poursuivre avec le quartier du Jura, puis de la Vignettaz en 2026. Cependant, au-delà de ce déploiement par quartier, pour certains lieux considérés comme prioritaires, des nouveaux bancs ont également été installés. C'est le cas pour la place du Marché-aux-Poissons et au bord de la Sarine, côté Oelberg, juste en dessous du pont du milieu, où quatre bancs ont été installés (deux par lieu). Afin de définir l'emplacement des nouveaux bancs, les critères suivants sont notamment considérés: la présence d'ombre, la distance avec d'autres bancs existants, la nature du sol, la proximité avec des aménagements spécifiques, tels que EMS, institutions ou autres, et ce que le lieu offre à voir, à observer, à savoir la vue. Le Service de l'édilité a également été sollicité par des habitant-e-s de la ville de Fribourg, qui ont fait plusieurs suggestions de nouveaux emplacements de bancs, notamment l'exemple d'Oelberg qui a déjà été mis en œuvre. Ces lieux qui sont proposés sont donc analysés selon ces critères. Si l'emplacement est validé, l'installation se fait et est planifiée, ceci toujours en fonction évidemment de la disponibilité du personnel de la voirie.
3. Ces bancs publics sont fabriqués par les artisans de la voirie. En réalité, le planning de déploiement dépend nettement de la charge de travail de la voirie par rapport aux différentes tâches qu'elle réalise. Les coûts arrondis de production se situent autour de CHF 700.- par banc. Ce prix comprend la fourniture du bois, du métal, de la visserie, ainsi que le traitement des matériaux. Par rapport aux chiffres: en 2025, 70 bancs ont été installés, dont 13 dans le cadre de projets de requalification (8 à Pertuis, 3 à Richemond et 2 à la place Barbe-Schinner). A cette nouvelle offre s'ajoutent 11 méridiennes, 7 decks, 5

bacs à arbres avec bancs et 5 tables. Pour 2026, je n'ai évidemment pas encore de chiffres, mais l'idée est de se situer plus ou moins dans le même ordre de grandeur. Je précise que, comme vous le savez, nous avons également effectué l'année passée, pour la deuxième année consécutive, une action de vente et de reprise des anciens bancs publics, qui a eu un large succès. Nous sommes toujours dans la gestion des stocks entre les anciens bancs et les nouveaux, et il est également prévu pour cette année de lancer à nouveau un tel appel.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

F. Autres interventions

Il n'y en n'a pas.

G. Allocution de fin de présidence

La présidente.

Monsieur le syndic,
Madame et Messieurs les membres du Conseil communal,
M. le vice-président du Conseil général,
Chères et chers collègues,

Il est de coutume, à la fin d'une présidence, de prononcer une allocution. C'est une fin un peu particulière, puisque je passe la main au vice-président pour les deux dernières séances de la législature, mais je profite tout de même de cette occasion pour vous dire quelques mots.

Vous remercier, d'abord, pour votre confiance, vos questions, vos remarques. J'ai été sincèrement honorée d'occuper ce rôle cette année, et j'y ai vraiment pris beaucoup de plaisir. A présider les séances d'abord, en tentant de maintenir un climat le plus serein possible. Cela m'a souvent fait douter, parfois fait sortir de ma zone de confort, mais m'a toujours énormément appris. Et ce fût bien-sûr aussi un plaisir de représenter notre Conseil à divers événements qui m'ont, une fois de plus, démontré la richesse de la vie associative, culturelle, et sportive de notre ville.

Vous remercier également de votre participation. Je vous le disais en fin d'année, votre engagement au sein des autorités communales est primordial pour faire vivre la démocratie dans notre ville. Même les soirs un peu trop longs, même lors d'un débat qui peut-être ne relève pas de votre domaine de prédilection, même lorsque vous entendez des arguments avec lesquels vous n'êtes pas d'accord, le fait d'être là et de maintenir votre engagement est essentiel. Ne sous-estimez pas votre rôle, vous êtes le Parlement de la capitale cantonale.

J'en profite pour vous souhaiter une belle continuation de campagne électorale, dans le respect et le partage d'idées constructives.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe du secrétariat du Conseil général, M. M. Maridor et Mmes I. Buntschu, J. Favre et N. Marvardi, qui ont été d'un soutien indispensable, ainsi que le vice-président, cher Jean-Noël, pour nos échanges et tes mots toujours encourageants, et pour ta disponibilité à reprendre le flambeau un peu plus tôt que prévu.

Et enfin, merci aux membres du Conseil communal pour leur collaboration, leurs échanges et leur accueil toujours chaleureux lors des événements de représentations.

Dans mon discours de début de présidence, je parlais de la conciliation entre vie personnelle, professionnelle et politique, en voulant éviter l'étiquette de "pouvoir tout faire". Dans ce même ordre d'idée, et aussi parce que je défends fermement le droit des parents à un véritable congé parental, essentiel à leur santé mentale et physique, je vais maintenant l'appliquer à moi-même et passer la main au vice-président durant mon congé de maternité.

Cela n'enlève rien au fait que je me sens extrêmement chanceuse d'avoir pu mener cette présidence tout en faisant grandir un petit être dans mon ventre, et que j'ai une pensée très émue à la fois pour toutes celles qui se sont battues pour ouvrir les chemins qui rendent cela possible, et aussi pour ma fille qui va bientôt naître, et pour qui je sais que nous serons nombreuses et nombreux à continuer à se battre pour que tous les chemins lui soient ouverts.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à prendre un verre au Café du Marché. (Applaudissements).

La séance est levée à 22.27 heures.

Fribourg, le 9 février 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.